

RAPPORT ANNUEL 2010-2011
Principales modifications apportées aux programmes de 1^{er} cycle
 (Période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011)

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DES ARTS VISUELS

Baccalauréat en architecture (B-ARC)

- Autres activités : dans le *Cheminement régulier*, Règle 5, ajout du cours DDU-1000 *Fondements du développement durable*.

Baccalauréat en enseignement des arts plastiques (B-EAP)

- Activités de formation communes :
 - ajout des cours obligatoires ARV-1001 *Fondements de la pratique en art*, ARV-2116 *Vidéo : exploration*, ARV-1113 *Le photographique : outils concepts et méthodes*, ARD-3001 *Productions dramatiques et théâtrales : enfance et adolescence*, et THT-2202 *Atelier III : approches de la création*.
 - retrait des cours obligatoires ARV-1000 *Arts et technologies numériques*, ARV-2101 *Sculptural : analyse factuelle II*, ARV-2102 *Pictural : approche concrète II*, THT-1003 *Mise en scène I (Travail dramaturgique)*, et THT-2201 *Atelier 1 : approches de la création*.
 - Règle 3, rubrique *Cours d'atelier*, ajout des cours ANI-1701 *Image numérique en animation*, ANI-1702 *Modélisation et animation 3D*, ANI-1703 *Cinéma d'animation et création*, ARV-2101 *Sculptural : analyse factuelle II*, ARV-2102 *Pictural : approche concrète II*, et ARV-3205 *Art actif, réactif et interactif*.
 - Règle 4, rubrique *Cours théoriques*, retrait du cours ARV-1001 *Fondements de la pratique en art*.

Baccalauréat en art et science de l'animation (B-ANI)

- Ajout du *Profil international* (sur approbation).
- Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 63 crédits à 57 crédits.
 - ajout des cours obligatoires ANI-1011 *Dessin : volume et perspective*, ANI-2014 *Projet 3 : du concept à la réalisation*, et ANI-2015 *Projet 4 : analyse et exploration*. Retrait des cours obligatoires DES-1010 *Dessin : figure humaine*, ANI-2000 *Projet 3 : du concept à la réalisation*, et ANI-2002 *Projet 4 : analyse et exploration*.
 - Règle 1, retirée et devient la nouvelle Règle 3 de *Autres activités*.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : ce bloc d'activités passe de 27 crédits à 33 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - Règles 2 et 3 actuelles, supprimées. - nouvelle Règle 2 (12 crédits à 15 crédits) parmi <i>L'ensemble des cours de premier cycle offerts à l'Université Laval, à l'exception des cours ayant le sigle ANI, des cours correctifs en français et des cours d'anglais dont le niveau est inférieur à ANL-2020.</i> - nouvelle Règle 3, réussir 18 crédits parmi les cours suivants : ANI-1009 <i>Conception et scénarisation interactive</i>, ANI-1100 <i>Animation en volume</i>, ANI-1700 <i>Production en animation</i>, ANI-1701 <i>Image numérique en animation</i>, ANI-1702 <i>Modélisation et animation 3D</i>, ANI-1704 <i>Technologies et métiers en animation</i>, ANI-1705 <i>Introduction au design de jeu et à l'ergonomie d'interface</i>, ANI-2003 <i>Science de l'animation</i>, ANI-2004 <i>Éléments de postproduction et animation composite</i>, ANI-2005 <i>Composition et animation de personnages 3D</i>, ANI-2006 <i>Composition et animation de personnages 3D</i>, ANI-2007 <i>Construction de décor virtuel</i>, ANI-2008 <i>Animation 3D</i>, ANI-2009 <i>Ébauche conceptuelle (concept art)</i>, ANI-2010 <i>Scénarimage (story-board)</i>, ANI-2011 <i>Dessin : anatomie et mouvement</i>, ANI-2012 <i>Programmation en animation</i>, ANI-2013 <i>Animation graphique : Motion Design</i>, ANI-2100 <i>Image de synthèse III : effets 3D</i>, ANI-2101 <i>Image de synthèse IV : interactivités 3D</i>, ANI-2102 <i>Design de personnage</i>, ANI-2103 <i>Histoire et esthétique du jeu vidéo</i>, ANI-3100 <i>Stage en milieu de production</i>, et ANI-3101 <i>Portfolio et gestion de carrière en animation</i>. - <i>Profil entrepreneurial</i> (sur approbation), note : <i>Les crédits seront cumulés dans les Règle 2 et Règle 3 du bloc Autres activités.</i>
Baccalauréat en pratique des arts visuels et médiatiques (B-PAM)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : retrait de la session <i>Hiver</i>. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire ARV-1113 <i>Le photographique : outils, concepts et méthodes</i>. Retrait du cours obligatoire ARV-1106 <i>Photographie : langage de base</i>. - Règle 3, ajout du cours ARV-2127 <i>Photographie : le temps, l'espace</i>. Retrait des cours ARV-2115 <i>Photographisme</i>, et ARV-3101 <i>Photographie : éclairage studio</i>. - Règle 4, ajout des cours ARV-2128 <i>Le document : entre réel et fiction</i>, ARV-2129 <i>Petits théâtres de l'image et du corps</i>, et ARV-3205 <i>Art actif, réactif et interactif</i>. Retrait des cours ARV-2123 <i>Photographie numérique</i>, ARV-3106 <i>Atelier photographique</i>, et ARV-3202 <i>Art sonore</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 2, ajout des cours ANI-1703 <i>Cinéma d'animation et création</i>, ANT-2309 <i>Anthropologie visuelle</i>, ARC-4100 <i>Nature et culture : esthétique du paysage et site</i>, et ARC-4101 <i>Domestication de l'espace</i>. Retrait des cours CIN-1000 <i>Langage cinématographique</i>, et HAR-1000 <i>Méthodologie de l'histoire de l'art</i>.
Certificat en art et science de l'animation (C-ANI)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : suppression de l'exigence du dossier visuel. Le programme est désormais offert entièrement à distance.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES**MODIFICATIONS**

- Activités de formation communes (30 crédits) :
 - ajout des cours obligatoires ANI-1705 *Introduction au design de jeu et à l'ergonomie d'interface*, ANI-2001 *Dimension sonore de l'animation*, ANI-2010 *Scénarimage : Storyboarding*, ANI-2012 *Programmation en animation*, ANI-2013 *Animation graphique : Motion Design*, et ANI-2103 *Histoire et esthétique du jeu vidéo*.
 - retrait des cours obligatoires ANI-1703 *Cinéma d'animation et création*, ARV-1009 *Dessin et création*, et ARV-1106 *Photographie : langage de base*.
 - Déplacement du cours ANI-1701 *Image numérique en animation* de la première à la deuxième session.
 - *Règle 1*, supprimée.

FACULTÉ DE DROIT

Baccalauréat en droit (B-DRT)

- Ajout du *Profil en développement durable* et du *Profil entrepreneurial*.
- Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 87 crédits à 51 crédits.
 - ajout des cours obligatoires DRT-1009 *Droit international public*, et DRT-2552 *Droits et libertés de la personne*. Retrait du cours obligatoire DRT-2001 *Droit administratif II*.
 - retrait des *Règles 1, 2, 3 et 4* actuelles.
- Autres activités : ce bloc d'activités passe de 12 crédits à 48 crédits.
 - nouvelle *Règle 1* (3 crédits à 6 crédits).
 - nouvelle *Règle 2* (3 crédits à 12 crédits), rubrique *Formation critique*.
 - nouvelle *Règle 3* (3 crédits à 15 crédits), rubrique *Formation à l'expression écrite ou orale*.
 - nouvelle *Règle 4* (3 crédits à 27 crédits), rubriques *Formation pratique, Droit international, Droit civil, Droit économique, Droit des sociétés par actions, Droit fiscal, Droit judiciaire, Droit pénal, Droit public, Droit du travail, Méthodologie*, et *Autres cours*.
 - *Règle 4*, rubrique *Autres cours*, ajout des cours DRT-2654 *Sujets spéciaux en droit I*, DRT-2655 *Sujets spéciaux en droit II*, et DRT-2656 *Sujets spéciaux en droit III*.
 - nouvelle *Règle 5* (12 crédits), 75 cours sous six nouvelles rubriques : *Humanités, Criminologie et service social, Travail et emploi, Politique et société, Relations internationales et développement, Diversité culturelle*, et tous les cours de premier cycle, à l'exception des cours portant le sigle DRT, des cours correctifs en français et des cours d'anglais inférieurs à ANL-2010. L'étudiant doit atteindre le niveau Intermediate English II pour compléter son programme.
Note : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial ou au Profil en développement durable doit choisir les activités qui y sont prévues.*
 - *Profil entrepreneurial* (sur approbation) (9 crédits obligatoires), *Règle 1* (3 crédits).
 - *Profil en développement durable* (sur approbation) (3 crédits obligatoires), *Règle 1* (3 crédits), *Règle 2* (6 crédits).

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

Certificat en droit (C-DRT)

- Activités de formation communes :
 - ajout du cours obligatoire DRT-1901 *Introduction générale au droit*.
 - *Règle 1*, devient 21 crédits (au lieu de 9 crédits à 15 crédits). Ajout des cours CNS-1002 *Législation et consommation*, DRT-1715 *Droit du travail et des associations*, DRT-1716 *Droit social*, DRT-1718 *Aspects juridiques des affaires*, ou DRT-1720 *Droit économique*, DRT-1719 *Droit des services financiers*, DRT-1721 *Introduction au droit de l'environnement et au développement*, DRT-1902 *Droits et libertés de la personne*, et DRT-1903 *Législation de l'agroalimentaire*. Ajout de la note : *Vous pouvez remplacer un cours optionnel du certificat par un cours de premier cycle de 3 crédits, autre qu'un cours du baccalauréat en droit.*
 - *Règles 2, 3 et 4*, supprimées.

Microprogramme en droit (MP-DRT)

- Activités de formation communes :
 - ajout du cours obligatoire DRT-1901 *Introduction générale au droit*. Retrait des cours obligatoires DRT-1700 *Droit des obligations*, et DRT-1701 *Droit public fondamental*.
 - *Règle 1*, passe de 9 crédits à 12 crédits. Ajout des cours CNS-1002 *Législation et consommation*, DRT-1700 *Droit des obligations*, DRT-1701 *Droit public fondamental*, DRT-1715 *Droit du travail et des associations*, DRT-1716 *Droit social*, DRT-1718 *Aspects juridiques des affaires*, ou DRT-1720 *Droit économique*, DRT-1719 *Droit des services financiers*, DRT-1721 *Droit économique*, DRT-1902 *Droits et libertés de la personne*, et DRT-1903 *Législation de l'agroalimentaire*. Retrait de la note : *Compléter, s'il y a lieu, en choisissant avec l'autorisation de la direction de programme un cours à option offert au baccalauréat en droit ou un cours universitaire de 3 crédits.*

FACULTÉ DE FORESTERIE, DE GÉOGRAPHIE ET DE GÉOMATIQUE

Baccalauréat en aménagement en environnement forestiers (B-FOR)

- Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.

Baccalauréat en génie géomatique (B-GGO)

- Activités de formation communes :
 - ajout des cours obligatoires GMT-2012 *Gestion de projets en géomatique*, et IFT-1004 *Introduction à la programmation*. Retrait des cours obligatoires GMT-4003 *Gestion de projets en géomatique*, et IFT-1001 *Algorithmique et programmation*.
 - Règle 2, ajout des cours GIF-1003 *Programmation avancée en C++*, et IFT-2008 *Algorithmes structures de données*. Retrait des cours IFT-2000 *Structures de données*, et IFT-2005 *Programmation orientée objet*.

Baccalauréat en géographie (B-GGR)

- Création de la concentration *Tourisme* (TRS).
- Autres activités :
 - *Règle 2*, ajout des cours DDU-2000 *Aménagement durable du territoire*, FOR-1120 *Aménagement récréatif et paysager*, FOR-2020 *Évaluation environnementale*, GGR-1050 *Fondements du tourisme durable*, GGR-1051 *Création et mise en valeur des attraits touristiques*, GGR-1052 *Tourisme culturel*, GGR-3610 *Projet d'aménagement*, et MRK-1900 *Marketing touristique durable*. Retrait des cours FOR-2010 *Évaluation environnementale*, et

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<p>GGR-2400 <i>Aménagement du territoire</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règle 3, ajout aux exclusions de cours : FOR-1120 <i>Aménagement récréatif et paysager</i>, et MRK-1900 <i>Marketing touristique durable</i>. - concentration <i>Aménagement du territoire québécois</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ajout du cours obligatoire DDU-2000 <i>Aménagement durable du territoire</i>. Retrait du cours obligatoire GGR-2400 <i>Aménagement du territoire</i>. ▪ Règle 1, ajout du cours FOR-2020 <i>Évaluation environnementale</i>. Retrait du cours FOR-2010 <i>Évaluation environnementale</i>. - concentration <i>Géographie physique et environnement naturel</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règle 1, ajout du cours FOR-2020 <i>Évaluation environnementale</i>. Retrait du cours FOR-2010 <i>Évaluation environnementale</i>. - concentration <i>Tourisme</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ activités de formation communes : trois cours obligatoires GGR-1050 <i>Fondements du tourisme durable</i>, GGR-1051 <i>Création et mise en valeur des attraits touristiques</i>, et GGR-1052 <i>Tourisme culturel</i>. ▪ Règle 1, 9 crédits parmi les cours DDU-2000 <i>Aménagement durable du territoire</i>, FOR-1120 <i>Aménagement récréatif et paysager</i>, GGR-2102 <i>Géographie régionale du Québec</i>, GGR-1502 <i>Géographie de l'Amérique latine</i>, GGR-2503 <i>Géographie de la Russie et des républiques périphériques</i>, GGR-2504 <i>Géographie de l'Asie du Sud-Est</i>, GGR-2507 <i>Géographie du Canada</i>, GGR-2514 <i>Géographie des États-Unis</i>, GGR-3100 <i>Géographie sociale et culturelle</i>, GGR-3102 <i>Territoire et ressources : enjeux et perspectives autochtones</i>, GGR-3170 <i>Voyages d'études en géographie</i>, GGR-3400 <i>Paysage : analyse, protection et mise en valeur</i>, GGR-3610 <i>Projet d'aménagement</i>, et MRK-1900 <i>Marketing touristique durable</i>. Ajout de la note : <i>L'étudiant peut choisir jusqu'à 18 crédits additionnels de cette concentration ; ils seront comptabilisés dans le bloc « Autres exigences »</i>.
Baccalauréat en sciences géomatiques (B-SCG)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : Règle 2, rubrique <i>Formation complémentaire en géomatique</i>, ajout du cours GMT-2012 <i>Gestion de projets en géomatique</i>. Retrait du cours GMT-4003 <i>Gestion de projets en géomatique</i>.
Baccalauréat intégré en environnements naturels et aménagés (B-ENA)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Nouvelle concentration <i>Conservation des agrosystèmes (CAS)</i>. • Activités de formation communes : ajout du cours obligatoire DDU-2000 <i>Aménagement durable du territoire</i>. Retrait du cours obligatoire GGR-2400 <i>Aménagement du territoire</i>. • Autres activités : Règle 2, ajout des cours AGN-4900 <i>Introduction à l'agriculture tropicale</i>, GAE-1001 <i>Problématiques environnementales en agroalimentaire</i>, PLG-1001 <i>Productions végétales durables</i>, PLG-2300 <i>Agriculture écologique</i>, SAN-1003 <i>Productions animales durables</i>, et SLS-4000 <i>Sciences environnementales du sol</i>. Ajout du bloc lié à la nouvelle concentration, lequel est composé d'une Règle 1 demandant de réussir 9 crédits parmi une liste de cours.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Certificat en géographie (C-GGR)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, ajout du cours DDU-2000 <i>Aménagement durable du territoire</i>. Retrait du cours GGR-2400 <i>Aménagement du territoire</i>.
Certificat en tourisme durable (C-TOU)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de ce certificat (30 crédits).
FACULTÉ DES LETTRES	
Baccalauréat en archéologie (B-ARL)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires ARL-3600 <i>Méthode et théories avancées en archéologie</i>, et ARL-3601 <i>Solution de problèmes en archéologie</i>. - Règles actuelles 1, 2, 3 et 4, supprimées. - nouvelle Règle 1 (3 à 9 crédits), rubrique <i>Archéologie préhistorique</i>, sept cours. - nouvelle Règle 2 (3 à 9 crédits), rubrique <i>Archéologie historique</i>, huit cours. - nouvelle Règle 3 (3 à 9 crédits), rubrique <i>Archéologie du Proche-Orient</i>, six cours. - nouvelle Règle 4 (3 à 9 crédits), rubrique <i>Archéologie classique</i>, neuf cours. - nouvelle Règle 5 (3 à 9 crédits), rubrique <i>Archéologie environnementale</i>, six cours. - nouvelle Règle 6, (0 à 8 crédits), rubrique <i>Autres cours</i>, sept cours. - nouvelle Règle 7 (15 crédits), rubriques <i>Anthropologie, Biologie, Ethnologie, Géographie, Géologie, Génie métallurgique, Grec, Histoire, Histoire de l'art, Latin, Muséologie, Sciences des sols</i>, et <i>Statistiques</i>, 44 cours.
Baccalauréat en communication publique (B-COM)	<ul style="list-style-type: none"> • À compter de l'automne 2010, le programme comporte des exigences supplémentaires en français. • Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 42 crédits à 45 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire COM-2152 <i>Communication, information et vie politique</i>. - Règle 2, ajout des cours COM-4100 <i>Communication et changements technologiques</i>, et JOU-3500 <i>Stage en journalisme</i>. - Règle 3, supprimée. - nouvelle Règle 4. <i>Réussir 15 à 21 crédits dans toutes les disciplines sauf COM et JOU. L'étudiant doit atteindre le niveau intermédiaire English II pour compléter son programme. Pour l'étudiant qui doit réussir le cours FRN-1113, les crédits de cours seront cumulés dans cette Règle. Les cours correctifs de français et les cours d'anglais inférieurs à ANL-2020 ne sont pas contributeurs au programme.</i>
Baccalauréat en ethnologie et patrimoine (B-ETP)	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de la concentration <i>Valorisation et gestion du patrimoine</i> (VGP). • Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 27 crédits à 30 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire DDU-1200 <i>Patrimoine et développement durable</i>. • Autres activités : ce bloc d'activités passe de 63 crédits à 60 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - Règle 2, ajout des cours ANL-2020 <i>Intermediate English II</i>, et ARL-1000 <i>Modes de fabrication des artefacts</i>. Ajout de la note <i>L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ENT-1000, ENT-3000, et ENT-3010</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

- Règle 3, ajout des cours ADM-2900 *Planification et gestion de projets*, ETN-1010 *Tourisme et patrimoine*, MNG-2608 *Gestion du tourisme culturel*, et PTR-1001 *Patrimoine et rapports du passé*.
- Règle 4, passe de 18 crédits à 21 crédits (au lieu de 21 crédits à 24 crédits). Ajout du cours ETN-1107 *Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du nord*. Retrait du cours MUS-1030 *Le folklore canadien-français*.
- Règle 5, ajout de la note : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ETN-2005*.
- concentration *Francophonie nord-américaine*, passe de 18 crédits à 21 crédits (au lieu de 21 crédits à 24 crédits).
 - Règle 1, ajout du cours ETN-1107 *Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du nord*. Retrait du cours MUS-1030 *Le folklore canadien-français*.
 - Règle 2, ajout de la note : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ETN-2005*
- concentration *Langue et littérature*, passe de 18 crédits à 21 crédits (au lieu de 21 crédits à 24 crédits).
 - Règle 1, ajout du cours ETN-1107 *Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du nord*. Retrait du cours MUS-1030 *Le folklore canadien-français*.
 - Règle 2, ajout de la note : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ETN-2005*.
- concentration *Migration et relations interculturelles*, passe de 18 crédits à 21 crédits (au lieu de 21 crédits à 24 crédits).
 - Règle 1, ajout du cours ETN-1107 *Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du nord*. Retrait du cours MUS-1030 *Le folklore canadien-français*.
 - Règle 2, ajout de la note : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ETN-2005*.
- concentration *Muséologie et communication culturelle*, passe de 18 crédits à 21 crédits (au lieu de 21 crédits à 24 crédits).
 - Règle 1, ajout du cours ETN-1107 *Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du nord*. Retrait du cours MUS-1030 *Le folklore canadien-français*.
 - Règle 2, ajout de la note : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ETN-2005*.
- concentration *Valorisation et gestion des patrimoines*, passe de 18 crédits à 21 crédits (au lieu de 21 crédits à 24 crédits).
 - Règle 2, ajout de la note : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ETN-2005*.

Baccalauréat en histoire de l'art (B-HAR)

- Activités de formation communes :
 - retrait du cours obligatoire ARV-1900 *L'Art et ses techniques*.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - Règle 3, passe de 30 crédits à 33 crédits. <ul style="list-style-type: none"> ▪ rubrique <i>Art de la période moderne (XVe-XVIIIe siècles)</i>, ajout du cours HAR-2180 <i>Art et histoire</i>. ▪ rubrique <i>Art des XIXe et XXe siècles</i>, volet <i>Histoire de l'architecture</i>, ajout des cours HAR-2211 <i>Histoire du design</i>, HAR-2212 <i>Pratiques architecturales</i> et HAR-2312 <i>Approches occidentales du jardin</i>. ▪ rubrique <i>Art des XIXe et XXe siècles</i>, volet <i>Peinture et sculpture</i>, ajout des cours HAR-2264 <i>De Goya à Picasso : l'art espagnol au XIXe siècle</i>, et HAR-2316 <i>L'Art contemporain et le corps</i>. Retrait du cours HAR-2312 <i>Approches occidentales du jardin</i>. ▪ rubrique <i>Art du Québec, du Canada, et de l'Amérique (XVIe-XIXe siècles)</i>, ajout du cours HAR-2315 <i>Art américain 1900-1945</i>. ▪ rubrique <i>Les pratiques de l'histoire de l'art</i>, ajout des cours HAR-2404 <i>Exposer l'art : histoire et discours</i>, et HAR-2405 <i>Histoire des matériaux</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, ajout des exclusions ANL-3202 et ALL-1102.
Baccalauréat en traduction (B-TRD)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire TRD-2212 <i>Outils informatiques du traducteur ou du terminologue</i>. - retrait du cours obligatoire TRD-1009 <i>Traduction et informatique</i>. - Règle 1, passe de 18 crédits à 27 crédits. <ul style="list-style-type: none"> ▪ rubrique <i>Spécialisation et formation complémentaire en traduction</i>, ajout des cours TRD-2150 <i>Traduction espagnole (textes pratiques)</i>, TRD-2151 <i>Traduction espagnole (textes littéraires et sociologiques)</i>, TRD-2213 <i>Traduction administrative</i>, TRD-3102 <i>Thème spécialisé</i>, TRD-3111 <i>Histoire de la traduction</i>, TRD-3210 <i>Stage court de traduction ou de terminologie II</i>, et TRD-3211 <i>Stage long de traduction ou de terminologie</i>. - Règle 2 actuelle, supprimée. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 3, retrait des cours FRN-3900 <i>Projet de rédaction ou de révision professionnelle</i>, et FRN-3901 <i>Stage de rédaction ou de révision professionnelle</i>. - Règle 4, nous devons lire <i>Réussir 3 à 21 crédits parmi l'ensemble des cours de premier cycle, à l'exception des cours indiqués aux Règles 1 à 3, des cours FRN-1113, ANG-1001, ANG-2002 et ANG-2005, et ceux portant les sigles FLE, FLS et TRD et les cours FRN de la série 900. L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit suivre les cours ENT-1000, ENT-3000, ENT-3010 et un cours parmi ADM-2900 et MNG-2103.</i> - <i>Profil entrepreneurial, Règle 2</i>, retrait du cours MNG-3100 <i>Plan d'affaires et démarrage</i>.
Baccalauréat intégré en études internationales et langues modernes (B-LMO)	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme passe de neuf majeures à une seule, soit <i>LMO Études internationales et langues modernes</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter le texte suivant en description dans le programme : <i>L'étudiant doit choisir trois concentrations dans son programme, soit une concentration de langue principale (30 crédits), une concentration de langue secondaire (21 crédits) et une concentration disciplinaire (21 crédits).</i> • Création de 9 concentrations liées à langue principale : <i>allemand (principal), anglais (principal), arabe (principal), chinois (principal), espagnol (principal), italien (principal), japonais (principal), portugais (principal), russe (principal).</i> • Création de 9 concentrations liées à langue secondaire : <i>allemand (secondaire), anglais (secondaire), arabe (secondaire), chinois (secondaire), espagnol (secondaire), italien (secondaire), japonais (secondaire), portugais (secondaire), russe (secondaire).</i> • Maintien des concentrations disciplinaires actuelles. • Activités de formation communes (demeure à 18 crédits mais comporte désormais 15 crédits de cours obligatoires et une Règle de 3 crédits) : <ul style="list-style-type: none"> - concentration <i>Communication publique</i>, passe de 2 à 3 cours obligatoires, ajout du cours COM-1003 <i>Métiers de la communication</i>. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règle 1 actuelle, supprimée. ▪ nouvelle Règle 1 (12 crédits), ajout des cours COM-1002 <i>Connaissance des médias québécois</i>, et COM-1010 <i>Histoire des médias au Québec</i>. - concentration <i>Développement international</i>, remplace <i>Développement et Tiers-Monde</i>. - concentration <i>Économique</i>, retrait des cours GSE-1000 <i>Économie de l'entreprise</i>, et GSE-1001 <i>Économie nationale et internationale</i>. - concentration <i>Environnement, Règle 1</i>, ajout du cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>. - concentration <i>Politique</i>, passe de 1 à 2 cours obligatoires, ajout du cours HST-2468 <i>Histoire des relations internationales du Canada et du Québec depuis 1867</i>. La Règle 1 passe de 18 crédits à 15 crédits.
Baccalauréat intégré en langue française et rédaction professionnelle (B-LRP)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 3, ajout du cours TRD-1010 <i>Terminologie et recherche documentaire</i>. Retrait des cours FRN-2118 <i>Introduction à la géographie linguistique</i>, MNG-3100 <i>Plans d'affaire et démarrage</i>, et TRD-1007 <i>Terminologie et terminographie</i>. - concentration <i>Traduction</i>, ajout de la note : <i>L'étudiant qui opte pour cette concentration doit réussir le test d'aptitude à la traduction. Voir direction de programme.</i> - <i>Profil entrepreneurial, Règle 1</i>, retrait du cours MNG-3100 <i>Plans d'affaire et démarrage</i>.
Baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales (B-PTR)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce programme accepte de nouveaux candidats aux sessions suivantes : automne, hiver (session Été supprimée). • Activités de formation communes : ajout du cours obligatoire ARL-1003 <i>Archéologie analytique</i>. Retrait du cours obligatoire ARL-2000 <i>Histoire de la pensée archéologique</i>.

- Autres activités :
 - Règle 2,
 - rubrique *Archéologie*, ajout du cours ARL-2151 *Archéologie médiévale*. Retrait du cours HST-2151 *Archéologie médiévale*.
 - rubrique *Ethnologie*, ajout du cours ETN-1107 *Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du Nord*.
 - rubrique *Histoire*, ajout des cours HST-1355 *Introduction à l'histoire de l'Asie de l'Est*, et HST-3901 *Histoire et citoyenneté*.
 - rubrique *Histoire de l'art*, ajout du cours HAR-2201 *Architecture de la ville de Québec*.
 - Règle 3, retrait du cours THL-2302 *Histoire du catholicisme québécois*.
 - Règle 4, ajout des cours DDU-1200 *Patrimoine et développement durable*, et PTR-1002 *Lieux de mémoire de la francophonie nord-américaine*.
 - concentration *Archéologie*,
 - Règle 1, ajout du cours ARL-2151 *Archéologie médiévale*. Retrait du cours HST-2151 *Archéologie médiévale*.
 - Règle 3, ajout des cours DDU-1200 *Patrimoine et développement durable*, et PTR-1002 *Lieux de mémoire de la francophonie nord-américaine*.
 - concentration *Ethnologie*,
 - Règle 1, rubrique *Approche des disciplines*, ajout du cours ETN-1107 *Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du Nord*.
 - Règle 2, ajout des cours ETN-1120 *Patrimoine et nouvelles technologies*, ETN-1122 *Légendes et récits de l'Amérique française*, et ETN-2206 *Patrimoine culturel immatériel et musées*. Retrait du cours ETN-1100 *Contes et légendes de l'Amérique française*.
 - Règle 3, ajout des cours DDU-1200 *Patrimoine et développement durable*, et PTR-1002 *Lieux de mémoire de la francophonie nord-américaine*.
 - concentration *Gestion des archives et des documents administratifs*,
 - Règle 3, ajout des cours DDU-1200 *Patrimoine et développement durable*, et PTR-1002 *Lieux de mémoire de la francophonie nord-américaine*.
 - concentration *Histoire*,
 - Règle 1, ajout des cours HST-1355 *Introduction à l'histoire de l'Asie de l'Est*, et HST-3901 *Histoire et citoyenneté*.
 - Règle 3, rubrique *Europe médiévale*, ajout du cours ARL-2151 *Archéologie médiévale*. Retrait du cours HST-2151 *Archéologie médiévale* ; rubrique *Europe contemporaine*, ajout du cours HST-2261 *Histoire de l'Allemagne (XIXe-XXe siècles)* ; rubrique *Monde non occidental*, ajout des cours HST-2357 *Histoire du monde musulman (mi XIIIe-mi XVIIIe siècles)*, et HST-2358 *Histoire du monde musulman (mi XVIIIe siècle à aujourd'hui)* ; rubrique *Histoire du Québec et du Canada*, ajout des cours HST-2406 *Histoire des communautés francophones en Amérique du Nord*, HST-2407 *Les francophonies nord-américaines : états des lieux*,

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES
MODIFICATIONS

HST-2408 *Histoire du catholicisme québécois*, HST-2468 *Histoire des relations internationales du Canada et du Québec*, et HST-2469 *Les années 1960 : le Québec dans l'espace transnational*. Retrait du cours THL-2302 *Histoire du catholicisme québécois*.

- Règle 4, ajout des cours DDU-1200 *Patrimoine et développement durable*, et PTR-1002 *Lieux de mémoire de la francophonie nord-américaine*.

- concentration *Histoire de l'art*,

- Règle 1, ajout du cours HAR-2201 *Architecture de la ville de Québec*.
- Règle 2, rubrique *Art de la période moderne*, ajout des cours HAR-2180 *Art et histoire*, et HAR-2206 *Architecture française XVe-XIXe siècles* ; rubrique *Arts des XIXe et XXe siècles*, ajout des cours HAR-2264 *De Goya à Picasso : l'art espagnol au XIXe siècle*, HAR-2310 *Photographie et postphotographisme*, HAR-2311 *Minimalisme et postminimalisme*, et HAR-2316 *Art contemporain et le corps*. Retrait du cours HAR-2201 *L'Architecture de la ville de Québec* ; rubrique *Art du Québec, du Canada et de l'Amérique (XVIe-XIXe siècles)*, ajout du cours HAR-2315 *Art américain 1900-1945* ; rubrique *Autres cours*, ajout des cours HAR-2211 *Histoire du design*, et HAR-2311 *Approches occidentales du jardin*.
- Règle 3, ajout des cours DDU-1200 *Patrimoine et développement durable*, et PTR-1002 *Lieux de mémoire de la francophonie nord-américaine*. Retrait des cours FRN-3100, FRN-3101, et FRN-3102 *Projet de création : poésie, essai ou chanson*.

- concentration *Muséologie*,

- Règle 1, création de deux rubriques, soit *Art et musée* et *Société et musée* dans lesquelles les cours actuels sont répartis à l'exception des suivants : ajout du cours HAR-2264 *De Goya à Picasso : l'art espagnol au XIXe siècle* (dans *Art et musée*) et retrait du cours ARL-1003 *Archéologie analytique*.
- Règle 3, ajout des cours DDU-1200 *Patrimoine et développement durable*, et PTR-1002 *Lieux de mémoire de la francophonie nord-américaine*.

Diplôme en histoire de l'art (DP-HAR)

- Activités de formation communes :

- Règle 2, passe de 3 crédits à 12 crédits (au lieu de 3 crédits à 9 crédits), rubrique *Cours de formation fondamentale*, ajout du cours HAR-2255 *Art contemporain*.
- Règle 3, passe de 18 crédits à 27 crédits (au lieu de 21 crédits),
 - rubrique *Art médiéval*, retrait du cours HAR-2255 *L'Art depuis 1968*.
 - rubrique *Art de la période moderne (XVe-XVIIIe siècles)*, ajout du cours HAR-2180 *Art et histoire*.
 - rubrique *Art des XIXe et XXe siècles*, volet *Histoire de l'architecture*, ajout des cours HAR-2212 *Pratiques architecturales contemporaines*, et HAR-2312 *Approches occidentales du jardin* ; volet *Peinture et sculpture*, ajout des cours HAR-2264 *De Goya à Picasso : l'art espagnol au XIXe siècle*, et HAR-2316 *L'Art contemporain et le corps*.
 - rubrique *Art du Québec, du Canada, et de l'Amérique (XVI-XIXe siècles)*, ajout du cours HAR-2315 *Art américain 1900-1945*.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Certificat d'aptitude à l'enseignement spécialisé d'une langue seconde (C-AEL)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rubrique <i>Les pratiques de l'histoire de l'art</i>, ajout des cours HAR-2404 <i>Exposer l'art : histoire et discours</i>, et HAR-2405 <i>Histoire des matériaux et des techniques</i>. - Règle 4, retrait du cours ALL-3200 <i>Projet de recherche en littérature allemande</i>.
Certificat en ethnologie (C-ETN)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : ce programme accepte de nouveaux candidats à la session suivante : <i>Automne</i>. Nous devons lire <i>La direction de programme pourra exceptionnellement recevoir des candidatures à la session d'hiver. Le candidat doit communiquer avec la direction de programme pour connaître les modalités</i>. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire ETN-1001 <i>Exercices méthodologiques</i>. Retrait du cours obligatoire ETN-1004 <i>Introduction à la culture matérielle</i>. - Règle 1, ajout des cours DDU-1200 <i>Patrimoine et développement durable</i>, ETN-1004 <i>Introduction à la culture matérielle</i>, ETN-1107 <i>Patrimoine culturel des francophones de l'Amérique du Nord</i>, ETN-1111 <i>Art et design du quotidien</i>, ETN-1112 <i>Manières d'habiter</i>, ETN-1115 <i>Études du quotidien</i>, ETN-1120 <i>Patrimoine et nouvelles technologies</i>, et PTR-1000 <i>Expressions de mémoire</i>. - Règle 2, ajout des cours ANT-1901 <i>Diversité culturelle : contexte et enjeux</i>, CIN-1003 <i>Cinéma, cultures et imaginaires</i>, COM-2002 <i>Francophonie institutionnelle en Amérique du Nord</i>, FRN-2120 <i>Les parlers français d'Amérique du Nord</i>, HST-2406 <i>Histoire des communautés francophones en Amérique du Nord</i>, HST-2407 <i>Francophonies nord-américaines : état des lieux</i>, et LIT-2207 <i>Introduction aux littératures francophones du Canada</i>. Retrait du cours MNG-1100 <i>Le Monde des affaires</i>.
Certificat en études russes (C-ERS)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : fusion des Règles 2 et 3, qui deviennent la nouvelle Règle 2 (12 crédits). Dans cette nouvelle Règle 2, retrait du cours POL-2310 <i>Politique étrangère de la Russie</i>.
Certificat en histoire de l'art (C-HAR)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, devient 6 crédits à 21 crédits (au lieu de 6 crédits). - Règle 2, devient 0 crédit à 15 crédits (au lieu de 15 crédits) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ rubrique <i>Art de la période moderne (XVe-XVIIIe siècles)</i>, ajout du cours HAR-2180 <i>Art et histoire</i>. ▪ rubrique <i>Art des XIXe et XXe siècles, volet Histoire de l'architecture</i>, ajout des cours HAR-2211 <i>Histoire du design</i>, HAR-2212 <i>Pratiques architecturale</i> et HAR-2312 <i>Approches occidentales du jardin</i>. ▪ rubrique <i>Art des XIXe et XXe siècles, volet Peinture et sculpture</i>, ajout des cours HAR-2264 <i>De Goya à Picasso : l'art espagnol au XIXe siècle</i>, et HAR-2316 <i>L'Art contemporain et le corps</i>. Retrait du cours HAR-2312 <i>Approches occidentales du jardin</i>. ▪ rubrique <i>Art du Québec, du Canada, et de l'Amérique (XVIe-XIXe siècles)</i>, ajout du cours HAR-2315 <i>Art américain 1900-1945</i>. ▪ rubrique <i>Les pratiques de l'histoire de l'art</i>, ajout des cours HAR-2404 <i>Exposer l'art : histoire et discours</i>, et HAR-2405 <i>Histoire des matériaux</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Certificat en journalisme (C-JOU)	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout du Bloc institutionnel lié à la connaissance du français. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 2, ajout du cours JOU-3202 <i>Le direct à la télévision</i>. Ajout de la note : <i>Pour l'étudiant qui doit réussir le cours FRN-113, les crédits de cours seront cumulés dans cette Règle.</i>
Certificat en linguistique (C-LNG)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - concentration <i>Linguistique et psychologie</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ajout des cours obligatoires ORT-1001 <i>Neurosciences et langage</i>, PSY-1007 <i>Processus cognitifs</i>, et PSA-1101 <i>Développement cognitif de l'enfant</i>. Retrait du cours obligatoire LNG-2002 <i>Syntaxe</i>. ▪ Règle 1, passe de 3 crédits à 6 crédits. Ajout du cours LNG-2002 <i>Syntaxe</i>. Retrait des cours DID-1961 <i>Théories de l'apprentissage des langues</i>, FRN-1104 <i>Textes et technologies</i>, FRN-1106 <i>Le Français en Amérique du Nord</i>, FRN-1108 <i>Histoire de la langue française : événements, lieux, enjeux</i>, FRN-2114 <i>Analyse linguistique de textes</i>, FRN-2115 <i>Langue et sociétés francophones</i>, FRN-2116 <i>Lexicographie et dictionnaires</i>, FRN-2117 <i>Histoire du français par textes : Renaissance et période classique</i>, FRN-2119 <i>Normes et usages du français</i>, FRN-3103 <i>Analyse conversationnelle</i>, LNG-1001 <i>Histoire de la linguistique</i>, LNG-2001 <i>Sociolinguistique et analyse du discours</i>, LNG-2003 <i>Linguistique informatique I</i>, LNG-2004 <i>Psycho et neurolinguistique</i>, LNG-2100 <i>Morphologie et syntaxe</i>, LNG-2101 <i>Psychomécanique du langage</i>, LNG-3000 <i>Sémantique et pragmatique</i>, LNG-3100 <i>Phonologie II</i>, LNG-3101 <i>Linguistique informatique II</i>, LNG-3102 <i>Traitement automatique du langage</i>, et LNG-3105 <i>Psychosystématique du verbe français</i>. ▪ Règle 2, passe de 15 crédits à 3 crédits. Retrait des cours MAT-1904 <i>Méthodes quantitatives I</i>, MAT-2902 <i>Méthodes quantitatives II</i>, et PSY-1007 <i>Processus cognitifs</i>. ▪ nouvelle Règle 3 (3 crédits), ajout des cours MAT-1904 <i>Méthodes quantitatives I</i>, STT-1000 <i>Probabilités et statistique</i>, et STT-1920 <i>Méthodes statistiques</i>.
Certificat en rédaction professionnelle (C-RED)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 2, ajout du cours TRD-1010 <i>Terminologie et recherche documentaire</i>. Retrait du cours TRD-1007 <i>Terminologie et terminographie</i>.
Certificat en théâtre (C-THT)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : Règle 3, ajout du cours THT-2152 <i>Projet étudiant II</i>.
Certificat sur mesure en communication marketing (C-CMM)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de ce certificat (30 crédits).
Microprogramme en langues modernes (MP-LMO) Majeures : Chinois (CHNB)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : Règle 1, ajout du cours CHN-2300 <i>Immersion en langue et culture chinoises</i> (offert en Chine).

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Chinois (CHND) Japonais (JAPD) Portugais (PORD)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de cette majeure (18 crédits). • Activités de formation communes : <i>Règle 1, ajout du cours CHN-2300 Immersion en langue et culture chinoises</i> (offert en Chine). • Création de cette majeure (18 crédits). • Création de cette majeure (18 crédits).
FACULTÉ DE MÉDECINE	
Baccalauréat en ergothérapie (B-EBM)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires ANM-1008 <i>Aspects pratiques en anatomie fonctionnelle 1</i>, et PSA-2901 <i>Psychopathologie</i>. Retrait des cours obligatoires ANM-1005 <i>Aspects pratiques en anatomie fonctionnelle 1</i>, et PSA-2900 <i>Psychopathologie</i>. • Autres activités : <i>Règle 2, ajout du cours FEM-2000 Université féministe d'été</i>.
Baccalauréat en kinésiologie (B-KIN)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire FIS-4002 <i>Collaboration interprofessionnelle 3</i>. Retrait du cours obligatoire FIS-2002 <i>Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne III</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 3</i>, <ul style="list-style-type: none"> ▪ rubrique <i>Communication et éthique</i>, ajout du cours EDC-4000 <i>Réussir ses études universitaires à l'ère numérique : recherche et pratique</i>. ▪ rubrique <i>Sociologie, philosophie et culture</i>, ajout des cours ANT-1901 <i>Diversité culturelle : contexte et enjeux</i>, ANT-1902 <i>Choc culturel à l'échelle internationale</i>, et DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>.
Baccalauréat en physiothérapie (B-PBM)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : <ul style="list-style-type: none"> - les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. - rubrique <i>Orientation et objectifs</i>, sous-section <i>Compétences – Expertise clinique</i>, nous devons lire <i>Maîtriser la démarche clinique centrée sur le client</i>. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires ANM-1008 <i>Aspects pratiques en anatomie fonctionnelle 1</i>, et PHT-1009 <i>Physiothérapie, santé et société</i>. Retrait des cours obligatoires ANM-1005 <i>Aspects pratiques en anatomie fonctionnelle 1</i>, et PHT-1002 <i>Physiothérapie, santé et société</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 2</i>, passe de 3 crédits à 9 crédits (au lieu de 6 crédits à 9 crédits).

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Baccalauréat en sciences biomédicales (B-SBM)	<ul style="list-style-type: none"> - Règle 3, passe de 0 crédit à 6 crédits (au lieu de 3 crédits à 6 crédits). Ajout du texte <i>Réussir le cours ANL-3010 Advanced English 1. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis de niveau lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou un cours d'une autre langue moderne. Le cours ANL-2020 peut également être contributoire à cette règle.</i> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : ajout du cours obligatoire STT-1920 <i>Méthodes statistiques</i>. Retrait du cours obligatoire STT-1950 <i>Statistique pour scientifique</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 4, ajout du cours EDC-4000 <i>Réussir ses études universitaires à l'ère numérique : rechercher et présenter l'information</i>. - Règle 6, ajout du cours ORT-1001 <i>Neurosciences et langage</i>.
Certificat en études sur la toxicomanie (C-TXM)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : rubrique <i>Orientation et objectifs</i>, sous-titre <i>Objectifs</i>, supprimer <i>Élaboré en collaboration avec l'Université de Montréal</i>. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - nouvelle rubrique <i>Cours à distance</i>, dont deux cours déplacés TXM-1105 <i>Toxicomanie et sexualité</i>, TXM-2100 <i>Délinquance et toxicomanies</i>, et trois nouveaux cours TXM-2104 <i>Agir sur le tabagisme : de la prévention à la dépendance</i>, TXM-2404 <i>Travail de rue, drogues de rue, gangs de rue</i>, et TXM-3106 <i>Lecture dirigée en dépendance</i>.
Doctorat en médecine (B-MED)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires FIS-4002 <i>Collaboration interprofessionnelle 3</i>, MED-1233 <i>Intégration I</i>, MED-2502 <i>Introduction à l'externat</i>, et MED-3651 <i>Synthèse, intégration et préparation aux examens</i>. - retrait des cours obligatoires FIS-2002 <i>Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne III</i>, MED-1215 <i>Intégration I</i>, MED-2501 <i>Introduction à l'externat</i>, et MED-3536 <i>Synthèse, intégration et préparation aux examens</i>. - nouvelle Règle 1, Réussir les cinq activités suivantes (une de 0 crédit et quatre de 1 crédits) : La réussite de chacune de ces activités est requise pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre des études dans le programme. MED-1750 <i>Suivi du développement des compétences 1</i>, MED-2750 <i>Suivi du développement des compétences 2</i>, MED-2760 <i>Suivi du développement des compétences 3</i>, MED-3750 <i>Suivi du développement des compétences 4</i>, et MED-3760 <i>Suivi du développement des compétences 5</i>. - les anciennes Règles 1, 2 et 3 deviennent les Règles 2, 3 et 4. - Règle 2, ajout des cours MED-2293 <i>Démarche clinique 4</i>, et MED-2294 <i>Démarche clinique 5</i>. Retrait du cours MED-2290 <i>Démarche clinique 4</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

- Autres activités : exigence d'atteindre le niveau ANL-3010 *Advanced English 1*, étant entendu que le cours ANL-2020 *Intermediate English II* demeure contributoire au programme.

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Doctorat en médecine dentaire (B-MDD)

- Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.

FACULTÉ DE MUSIQUE

Baccalauréat en enseignement de la musique (B-EMU)

- Ajout du *Profil en développement durable* (sur approbation).
- Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 88 crédits à 93 crédits.
 - ajout des cours obligatoires MUS-1040 *Enseignement de la guitare en milieu scolaire*, MUS-3633 *Intégration I*, MUS-1020 *Cultures musicales du monde*, et MUS-1511 *Pédagogie et informatique musicale*.
 - retrait des cours obligatoires MUS-1300 *Instrument principal A I*, MUS-1301 *Instrument principal A II*, MUS-1480 *Eutonie I*, MUS-1620 *Stage d'enseignement en musique au préscolaire/prim I*, MUS-2300 *Instrument principal A III*, MUS-2630 *Stage d'enseignement en musique au secondaire II*, MUS-2301 *Instrument principal A IV*, et MUS-3300 *Instrument principal A V*.
 - nouvelle *Règle 1* (4 crédits).
 - les anciennes *Règles 1, 2, et 3* deviennent les nouvelles *Règles 2, 3 et 4*.
 - nouvelle *Règle 5* (15 crédits).
- Autres activités : ce bloc d'activités passe de 21 crédits à 27 crédits.
 - *Règle 1*, doit se lire 8 crédits ou 11 crédits (au lieu de 14 crédits ou 17 crédits).
 - *Règle 4*, rubrique *Pédagogie et problématiques sociales*, ajout du cours EDC-1901 *Formation éthique et enseignement*. Note : *L'étudiant admis au Profil en développement durable s'inscrit au cours DDU-1000*.
 - nouvelle *Règle 5* (2 crédits).
 - *Règle 6* :
 - ajout des cours MUS-1150 *Piano (secondaire)*, MUS-1151 *Orgue (secondaire)*, MUS-1152 *Clavecin (secondaire)*, MUS-1153 *Guitare (secondaire)*, MUS-1154 *Chant (secondaire)*, MUS-1155 *Violon (secondaire)*, MUS-1156 *Alto (secondaire)*, MUS-1157 *Violoncelle (secondaire)*, MUS-1158 *Contrebasse (secondaire)*, MUS-1159 *Flûte (secondaire)*, MUS-1160 *Hautbois (secondaire)*, MUS-1161 *Clarinette (secondaire)*, MUS-1162 *Saxophone (secondaire)*, MUS-1163 *Basson (secondaire)*, MUS-1164 *Trompette (secondaire)*, MUS-1165 *Cor (secondaire)*, MUS-1166 *Trombone (secondaire)*, MUS-1167 *Euphonium (secondaire)*, MUS-1168 *Tuba (secondaire)*, MUS-1169 *Percussion (secondaire)*, MUS-1170 *Harpe (secondaire)*, MUS-1171 *Piano jazz (secondaire)*, MUS-1172 *Chant jazz (secondaire)*, MUS-1173 *Guitare jazz (secondaire)*, MUS-1174 *Contrebasse jazz (secondaire)*, MUS-1175 *Saxophone jazz (secondaire)*, MUS-1176 *Basse électrique (secondaire)*, MUS-1177 *Batterie (secondaire)*,

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES
MODIFICATIONS

MUS-1178 *Flûte à bec (secondaire)*, MUS-1179 *Violon jazz (secondaire)*, MUS-1180 *Trompette jazz (secondaire)*, MUS-1199 *Instrument (secondaire)*, et MUS-2210 *Écriture de la chanson populaire*. Note : Les cours MUS-1150 à MUS-1180 et MUS-1199 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis. L'étudiant qui souhaite suivre un cours d'instrument principal doit s'adresser à la direction du programme.

- retrait des cours MUS-1040 *Enseignement de la guitare en milieu scolaire*, MUS-1110 *Instrument secondaire I*, MUS-1111 *Instrument secondaire II* et MUS-3301 *Instrument principal A VI*.

- nouvelle Règle 7 (2 crédits).
- nouvelle Règle 8, ancienne Règle 7.
- concentration *Classique* (6 crédits), rubrique *Analyse et écriture et formation auditive*, retrait du cours MUS-2202 *Analyse et écriture III*.
 - Règles 1, 2, 3 actuelles, supprimées.
 - nouvelle Règle 1 (1 cours).
- concentration *Jazz* (11 crédits), rubrique *Analyse et écriture et formation auditive*, retrait du cours MUS-2003 *Histoire de la musique IV*.
 - Règle 1, supprimée.
 - nouvelle Règle 1 (1 cours).
- *Profil en développement durable* : un cours obligatoire de 3 crédits et une Règle de 9 crédits.

- Ajout du *Profil en développement durable* (sur approbation).

- Admission : sessions d'admission au programme : *Automne, Hiver* (retrait admission *Été*).

- Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 82 crédits à 81 crédits.
 - ajout des cours obligatoires MUS-2504 *Mixage audionumérique*, MUS-1514 *Acoustique et théorie audionumérique*, MUS-1505 *Design et postproduction audionumérique*, et MUS-2109 *Composition I*. Retrait des cours obligatoires MUS-2106 *Technologie musicale et production*, MUS-2107 *Composition I*, MUS-3104 *Composition audionumérique I*, et MUS-3106 *Composition audionumérique II*.
 - Règle 1, retrait des cours MUS-1110 *Instrument secondaire I*, MUS-1111 *Instrument secondaire II*, MUS-2110 *Instrument secondaire III*, et MUS-2111 *Instrument secondaire IV*. Ajout des cours MUS-1150 *Piano (secondaire)*, MUS-1151 *Orgue (secondaire)*, MUS-1152 *Clavecin (secondaire)*, MUS-1153 *Guitare (secondaire)*, MUS-1154 *Chant (secondaire)*, MUS-1155 *Violon (secondaire)*, MUS-1156 *Alto (secondaire)*, MUS-1157 *Violoncelle (secondaire)*, MUS-1158 *Contrebasse (secondaire)*, MUS-1159 *Flûte (secondaire)*, MUS-1160 *Hautbois (secondaire)*, MUS-1161 *Clarinette (secondaire)*, MUS-1162 *Saxophone (secondaire)*, MUS-1163 *Basson (secondaire)*, MUS-1164 *Trompette (secondaire)*, MUS-1165 *Cor (secondaire)*, MUS-1166 *Trombone (secondaire)*, MUS-1167 *Euphonium (secondaire)*, MUS-1168 *Tuba (secondaire)*, MUS-1169 *Percussion (secondaire)*, MUS-1170 *Harpe (secondaire)*, MUS-1171 *Piano jazz (secondaire)*, MUS-1172 *Chant jazz (secondaire)*, MUS-1173 *Guitare jazz (secondaire)*, MUS-1174

Baccalauréat en musique (B-MUS)

Majeures :

Composition (CPS)

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES

MODIFICATIONS

Histoire (HST)
Interprétation classique (ICL)

Contrebasse jazz (secondaire), MUS-1175 Saxophone jazz (secondaire), MUS-1176 Basse électrique (secondaire), MUS-1177 Batterie (secondaire), MUS-1178 Flûte à bec (secondaire), MUS-1179 Violon jazz (secondaire), MUS-1180 Trompette jazz (secondaire), MUS-1199 Instrument (secondaire). Ajout de la remarque Les cours MUS-1150 à MUS-1180 et MUS-1199 sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.

- Autres activités : ce bloc d'activités passe de 14 crédits à 15 crédits.
 - Règle 1, nous devons lire Réussir 9 crédits à 15 crédits (au lieu de 9 crédits à 12 crédits) et Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.
 - Règle 2, passe de 0 crédit à 6 crédits (au lieu de 0 crédit à 3 crédits).
 - Règle 3, supprimée.
- Retrait de cette majeure (remplacée par *Musicologie*).
- Admission : sessions d'admission au programme : *Automne, Hiver* (retrait admission *Été*).
- Activités de formation communes :
 - retrait des cours obligatoires MUS-1300 *Instrument principal A I*, MUS-1310 *Concentration instrumentale A I*, MUS-1301 *Instrument principal A II*, MUS-1311 *Concentration instrumentale A II*, MUS-2300 *Instrument principal A III*, MUS-2310 *Concentration instrumentale A III*, MUS-2301 *Instrument principal A IV*, MUS-2311 *Concentration instrumentale A IV*, MUS-3300 *Instrument principal A V*, MUS-3310 *Concentration instrumentale A V*, MUS-3301 *Instrument principal A VI*, et MUS-3311 *Concentration instrumentale A VI*.
 - nouvelle Règle 3 (36 crédits) : MUS-2650 *Piano (concentration)*, MUS-2651 *Orgue (concentration)*, MUS-2652 *Clavecin (concentration)*, MUS-2653 *Guitare (concentration)*, MUS-2654 *Chant (concentration)*, MUS-2655 *Violon (concentration)*, MUS-2656 *Alto (concentration)*, MUS-2657 *Violoncelle (concentration)*, MUS-2658 *Contrebasse (concentration)*, MUS-2659 *Flûte (concentration)*, MUS-2660 *Hautbois (concentration)*, MUS-2661 *Clarinette (concentration)*, MUS-2662 *Saxophone (concentration)*, MUS-2663 *Basson (concentration)*, MUS-2664 *Trompette (concentration)*, MUS-2665 *Cor (concentration)*, MUS-2666 *Trombone (concentration)*, MUS-2667 *Euphonium (concentration)*, MUS-2668 *Tuba (concentration)*, MUS-2669 *Percussion (concentration)*, MUS-2670 *Harpe (concentration)*, MUS-2678 *Flûte à bec (concentration)*, et MUS-2699 *Instrument (concentration)*. Ajout de la remarque Les cours ci-dessus sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.
 - nouvelle Règle 4 (ancienne Règle 3).
- Autres activités :
 - Règle 1. Réussir 9 crédits à 15 crédits parmi tous les cours de premier cycle à l'exception des cours MUS. *L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à ANL-2010 Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.*

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Interprétation jazz, musique populaire (JMP)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : sessions d'admission au programme : <i>Automne, Hiver</i> (retrait admission <i>Été</i>). • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - retrait des cours obligatoires MUS-1300 <i>Instrument principal A I</i>, MUS-1310 <i>Concentration instrumentale A I</i>, MUS-1301 <i>Instrument principal A II</i>, MUS-1311 <i>Concentration instrumentale A II</i>, MUS-2300 <i>Instrument principal A III</i>, MUS-2310 <i>Concentration instrumentale A III</i>, MUS-2301 <i>Instrument principal A IV</i>, MUS-2311 <i>Concentration instrumentale A IV</i>, MUS-3300 <i>Instrument principal A V</i>, MUS-3310 <i>Concentration instrumentale A V</i>, MUS-3301 <i>Instrument principal A VI</i>, et MUS-3311 <i>Concentration instrumentale A VI</i>. - nouvelle Règle 5 (36 crédits) : MUS-2671 <i>Piano jazz (concentration)</i>, MUS-2672 <i>Chant jazz (concentration)</i>, MUS-2673 <i>Guitare jazz (concentration)</i>, MUS-2674 <i>Contrebasse jazz (concentration)</i>, MUS-2675 <i>Saxophone jazz (concentration)</i>, MUS-2676 <i>Base électrique (concentration)</i>, MUS-2677 <i>Batterie (concentration)</i>, MUS-2679 <i>Violon jazz (concentration)</i>, MUS-2680 <i>Trompette jazz (concentration)</i>, MUS-2699 <i>Instrument (concentration)</i>. Ajout de la remarque <i>Les cours ci-dessus sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.</i> • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - réussir 9 crédits à 15 crédits parmi tous les cours de premier cycle à l'exception des cours MUS. <i>L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou démontrer qu'il a acquis ce niveau lors du test administré par l'École de langues. Les cours d'anglais de niveau inférieur à ANL-2010 Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributaires.</i>
Musicologie (MSC)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : sessions d'admission au programme : <i>Automne, Hiver</i> (retrait admission <i>Été</i>). • Création de cette majeure (en remplacement de la majeure <i>Histoire</i>). • Activités de formation communes (78 crédits) : <ul style="list-style-type: none"> - création de 8 <i>Règles</i>. • Autres activités (18 crédits) : <ul style="list-style-type: none"> - création de 4 <i>Règles</i>.
Musique (MUS)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : sessions d'admission au programme : <i>Automne, Hiver</i> (retrait admission <i>Été</i>). • Ajout de la concentration <i>Réalisation audionumérique (RAN)</i>. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - retrait des cours obligatoires MUS-1300 <i>Instrument principal A I</i>, MUS-1301 <i>Instrument principal A II</i>, MUS-2300 <i>Instrument principal A III</i>, MUS-2301 <i>Instrument principal A IV</i>, MUS-3300 <i>Instrument principal A V</i>, et MUS-3301 <i>Instrument principal A VI</i>. - nouvelle Règle 3 (18 crédits) : <i>Les cours ci-dessous sont réitérables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être suivis plus d'une fois avec cumul des crédits acquis.</i> Ajout des cours MUS-2150 <i>Piano (principal)</i>, MUS-2151 <i>Orgue (principal)</i>, MUS-2152 <i>Clavecin (principal)</i>, MUS-2153 <i>Guitare (principal)</i>, MUS-2154 <i>Chant (principal)</i>, MUS-2155 <i>Violon (principal)</i>, MUS-2156 <i>Alto (principal)</i>, MUS-2157 <i>Violoncelle (principal)</i>, MUS-2158 <i>Contrebasse (principal)</i>, MUS-2159 <i>Flûte (principal)</i>, MUS-2160 <i>Hautbois (principal)</i>, MUS-2161 <i>Clarinette (principal)</i>, MUS-2162 <i>Saxophone</i>

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
<p>Certificat en musique (C-MUS) Majeure : Culture musicale (CMU)</p> <p>Certificat en réalisation audionumérique (C-RAN)</p>	<p>(<i>principal</i>), MUS-2163 <i>Basson (principal)</i>, MUS-2164 <i>Trompette (principal)</i>, MUS-2165 <i>Cor (principal)</i>, MUS-2166 <i>Trombone (principal)</i>, MUS-2167 <i>Euphonium (principal)</i>, MUS-2168 <i>Tuba (principal)</i>, MUS-2169 <i>Percussion (principal)</i>, MUS-2170 <i>Harpe (principal)</i>, MUS-2171 <i>Piano jazz (principal)</i>, MUS-2172 <i>Chant jazz (principal)</i>, MUS-2173 <i>Guitare jazz (principal)</i>, MUS-2174 <i>Contrebasse jazz (principal)</i>, MUS-2175 <i>Saxophone jazz (principal)</i>, MUS-2176 <i>Basse électrique (principal)</i>, MUS-2177 <i>Batterie (principal)</i>, MUS-2178 <i>Flûte à bec (principal)</i>, MUS-2179 <i>Violon jazz (principal)</i>, MUS-2180 <i>Trompette jazz (principal)</i>.et MUS-2199 <i>Instrument (principal)</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, nous devons lire <i>Les cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English I et les cours de français correctif ne sont pas contributoires.</i> - concentration <i>Réalisation audionumérique</i> (12 crédits). Réussir les 12 crédits suivants : MUS-1514 <i>Acoustique et théorie audionumérique</i>, MUS-1515 <i>Prise de son</i>, MUS-2504 <i>Mixage audionumérique</i>, et MUS-2505 <i>Design et postproduction audionumériques.</i> • Activités de formation communes : Règle 2, ajout du cours MUS-1512 <i>Musique et technologie</i>. Retrait du cours MUS-1510 <i>Musique et technologie</i>. • Admission : exigences d'admission, nous devons lire <i>Le candidat doit se soumettre à un examen de classement en technologie musicale. Selon le résultat, il peut avoir à suivre et réussir le cours de mise à niveau MUS-1512 Musique et technologie, ou l'équivalent. Ce cours pourra être suivi au cours de la première session du certificat et faire partie des activités optionnelles.</i>
<p>FACULTÉ DE PHARMACIE</p> <p>Doctorat en pharmacie (B-PDP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de ce doctorat (164 crédits), avec concentration <i>Culture scientifique et recherche</i> (12 crédits), concentration <i>Santé internationale</i> (9 crédits), <i>Profil entrepreneurial</i> (12 crédits), et <i>Profil international</i> (12 crédits). Ce programme remplace le <i>Baccalauréat en pharmacie</i> (B-PHA).
<p>FACULTÉ DE PHILOSOPHIE</p> <p>Baccalauréat en philosophie (B-PHI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire PHI-2006 <i>Logique symbolique</i>. - Règle 1 actuelle, supprimée. - nouvelle Règle 1 (36 crédits), ajout du cours PHI-1101 <i>Logique aristotélicienne</i>. Retrait des cours PHI-1125 <i>Sophistique : dialectique facile</i>, PHI-1128 <i>Impact de l'esprit technologique</i>, PHI-2122 <i>Philosophie française contemporaine : le soi et l'autre</i>, et PHI-2123 <i>Philosophie française contemporaine : la différence</i>. - Règle 2, passe de 33 crédits à 36 crédits. Dans cette même Règle 2, ajout du cours PHI-2125 <i>Éthique sociale et économique</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Baccalauréat intégré en littérature et philosophie (B-ILP)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - le cours obligatoire GPL-3005 <i>Thèmes communs en littérature et philosophie</i> doit être identifié à la 6^e session. - Règle 6, rubrique <i>Auteurs et enjeux philosophiques contemporains</i>, ajout du cours PHI-2125 <i>Éthique sociale et économique</i>. Retrait des cours PHI-2122 <i>Philosophie française contemporaine : le soi et l'autre</i>, et PHI-2123 <i>Philosophie française contemporaine : la différence</i>. - Règle 8, rubrique <i>Logique, épistémologie et théories de la connaissance</i>, ajout du cours PHI-2006 <i>Logique symbolique</i>. Retrait des cours PHI-1100 <i>Logique symbolique</i>, et PHI-1125 <i>La Sophistique : dialectique facile</i>. - Règle 11, rubrique <i>Formation philosophique complémentaire</i>, retrait des cours PHI-1064 <i>L'observation en philosophie pour les enfants</i>, et PHI-1128 <i>L'impact de l'esprit technologique</i>.
Baccalauréat intégré en philosophie et science politique (B-IPP)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 4, ajout du cours PHI-2006 <i>Logique symbolique</i>. Retrait du cours PHI-1100 <i>Logique symbolique</i>. - Règle 5, remplacer le sous-titre <i>Théories politiques et éthiques</i> par <i>Éthique et philosophie</i>. Ajout du cours PHI-2125 <i>Éthique sociale et économique</i>. - Règle 6, ajout du sous-titre <i>Idées politiques</i>. - Règle 8, rubrique <i>Formation complémentaire</i>, ajout du cours ANL-2020 <i>Intermediate English II</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, modification dans la note qui doit se lire <i>ou un cours d'une autre langue moderne ou ancienne</i>.
Diplôme en philosophie (DP-PHI)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire PHI-2006 <i>Logique symbolique</i>. - Règle 1 actuelle, supprimée. - nouvelle Règle 1 (39 crédits), ajout des cours PHI-1101 <i>Logique aristotélicienne</i>, et PHI-2125 <i>Éthique sociale et économique</i>. Retrait des cours PHI-1125 <i>Sophistique : dialectique facile</i>, PHI-1128 <i>Impact de l'esprit technologique</i>, PHI-2122 <i>Philosophie française contemporaine : le soi et l'autre</i>, et PHI-2123 <i>Philosophie française contemporaine : la différence</i>.
Certificat en philosophie (C-PHI)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, ajout du cours PHI-2006 <i>Logique symbolique</i>. Retrait du cours PHI-1100 <i>Logique symbolique</i>. - Règle 2, ajout du cours PHI-2125 <i>Éthique sociale et économique</i>. Retrait des cours PHI-1125 <i>Sophistique : dialectique facile</i>, PHI-1128 <i>Impact de l'esprit technologique</i>, PHI-2122 <i>Philosophie française contemporaine : le soi et l'autre</i>, et PHI-2123 <i>Philosophie française contemporaine : la différence</i>. - modification de la note pour la deuxième liste de cours plus avancés. Note : <i>Ces cours sont de niveau plus avancé et peuvent présumer certaines connaissances de l'étudiant</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

Baccalauréat en administration des affaires
(B-ADM)

- Afin de rendre conforme le programme à la directive institutionnelle de novembre 2010, le cours ANL-2020 *Intermediate English II* est désormais contributoire.
- Ajout du *Profil en développement durable* (sur approbation).
- Retrait du *Profil coopératif*.

Majeures :
Cheminement généraliste

- Autres activités :
 - Règle 2, retrait de PSF-2601.
 - Règle 2, retrait de la remarque : *L'étudiant admis au Profil coopératif doit s'inscrire aux cours suivants : ADM-1100, ADM-1102, ADM-2103, ADM-2105, ADM-3102, ADM-3107.* Ajout de la remarque : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit suivre le cours MNG-2108.*
 - Règle 3, ajout des cours EDC-4000 *Réussir ses études universitaires à l'ère numérique*, ENT-1000 *Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir*, et POL-1005 *Introduction aux relations internationales*. Retrait de la Note 2, et ajout d'une nouvelle Note 2 : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit suivre les cours ENT-1000 et ENT-3010.* Ajout de la Note 3 : *L'étudiant admis au Profil en développement durable doit s'assurer de prendre minimalement les cours requis pour en satisfaire les exigences.*

Cheminement spécialisé

- Autres activités :
 - concentration *Analyse en technologies d'affaires* (33 crédits) : nouvelle appellation en remplacement de la concentration *Systèmes d'information organisationnels*.
 - ajout du cours obligatoire SIO-3110 *Atelier en analyse d'affaires*.
 - retrait du cours obligatoire SIO-3103 *Introduction à la programmation web*.
 - concentration *Comptabilité de management* :
 - Règle 2, retrait de la remarque : *L'étudiant admis au Profil coopératif doit s'inscrire aux cours suivants : ADM 1100, ADM-1102, ADM-2103, ADM-2105, ADM-3102, ADM-3107.*
 - concentration *Finance* :
 - Règle 5, ajout des cours GSF-4038 *Venture Capital* ou GSF-4039 *Capital de risque*. Retrait de la remarque *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants : ADM-1100 Stage coopératif I, ADM-1102 Rapport de stage coopératif I, ADM-2103 Stage coopératif II, ADM-2105 Rapport de stage coopératif II, ADM-3102 Stage coopératif III, ADM-3107 Rapport de stage coopératif III.*
 - concentration *Gestion de la chaîne d'approvisionnement* :
 - ajout du cours obligatoire GSO-2101 *Achat et approvisionnement électronique*. Retrait du cours obligatoire GSO-2105 *Achat et approvisionnement*.
 - Règle 2, retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants : ADM-1100 Stage coopératif I, ADM-1102 Rapport de stage coopératif I, ADM-2103 Stage coopératif II, ADM-2105 Rapport de stage coopératif II, ADM-3102 Stage coopératif III, ADM-3107 Rapport de stage coopératif III.*

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES

MODIFICATIONS

- concentration *Gestion des ressources humaines* : nouvelle concentration (42 crédits) :
 - ajout du cours obligatoire MNG-1110 *Fondements de la rémunération*. Retrait du cours obligatoire PSF-2601 *Rémunération des cadres*.
 - Règle 2, ajout des cours MNG-2120 *Rémunération des cadres*, et MNG-3113 *Gérer et décider en situation de crise*.
- concentration *Gestion internationale* : refonte majeure :
 - retrait des cours obligatoires GIE-3100 *Gestion interculturelle des ressources humaines*, et MNG-3107 *Stratégies d'internationalisation*.
 - nouvelle Règle 4, ajout du cours GIE-3100 *Gestion interculturelle des ressources humaines*, et la version anglaise GIE-3104 *International Human Resource Management*.
 - nouvelle Règle 5, ajout du cours MNG-3107 *Stratégies d'internationalisation*, et la version anglaise MNG-3114 *Strategy of Internationalisation*.
 - nouvelle Règle 6 (ancienne Règle 4), orientation Marchés d'Amérique latine, ajout du cours GIE-3038 *Stratégies de développement de marchés dans les pays d'Amérique latine* (version française du cours GIE-4038) ; orientation *Marchés asiatiques*, ajout du cours CHN-2300 *Immersion en langue et culture chinoises* (offert en Chine). Retrait du cours CHN-1030 *Immersion en langue et culture chinoises*.
 - nouvelle Règle 7 (ancienne Règle 5).
- concentration *Gestion urbaine et immobilière* :
 - Règle 2 actuelle, supprimée. Nouvelle Règle 2, ajout de la possibilité de prendre le cours GSF-4051 *Finance immobilière internationale*, ou GSF-4052 *International Real Estate Finance*.
 - nouvelle Règle 3, ajouter dans les exclusions le cours GSF-1500 *Gestion financière de l'entreprise*. Retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants : ADM-1100 Stage coopératif I, ADM-1102 Rapport de stage coopératif I, ADM-2103 Stage coopératif II, ADM-2105 Rapport de stage coopératif II, ADM-3102 Stage coopératif III, ADM-3107 Rapport de stage coopératif III.*
- concentration *Management* :
 - Règle 2, ajout du cours MNG-3113 *Gérer et décider en situation de crise*.
 - Règle 6, ajout des cours MNG-1110 *Fondements de la rémunération*, MNG-2120 *Rémunération des cadres*, et MNG-4023 *Gestion de l'innovation : de l'idée au marché*. Retrait des cours MNG-1100 *Le Monde des affaires*, et PSF-2601 *Rémunération des cadres*. Retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants : ADM-1100 Stage coopératif I, ADM-1102 Rapport de stage coopératif I, ADM-2103 Stage coopératif II, ADM-2105 Rapport de stage coopératif II, ADM-3102 Stage coopératif III, ADM-3107 Rapport de stage coopératif III.*
- concentration *Marketing* :
 - Règle 3, retrait des cours MRK-2104 *Le Système touristique : offre, demande et acteurs*, MRK-2105 *Développement et aménagement touristiques*, et MRK-3100 *Application en gestion du tourisme*.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES

MODIFICATIONS

- Règle 5, retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants : ADM-1100 Stage coopératif I, ADM-1102 Rapport de stage coopératif I, ADM-2103 Stage coopératif II, ADM-2105 Rapport de stage coopératif II, ADM-3102 Stage coopératif III, ADM-3107 Rapport de stage coopératif III.*
- concentration *Opérations et logistique* :
 - Règle 2, ajout du cours GSO-2101 *Achat et approvisionnement électroniques*. Retrait du cours GSO-2105 *Achat et approvisionnement*. Retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants : ADM-1100 Stage coopératif I, ADM-1102 Rapport de stage coopératif I, ADM-2103 Stage coopératif II, ADM-2105 Rapport de stage coopératif II, ADM-3102 Stage coopératif III, ADM-3107 Rapport de stage coopératif III.*
- concentration *Services financiers* :
 - Règle 2, retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants : ADM-1100 Stage coopératif I, ADM-1102 Rapport de stage coopératif I, ADM-2103 Stage coopératif II, ADM-2105 Rapport de stage coopératif II, ADM-3102 Stage coopératif III, ADM-3107 Rapport de stage coopératif III.*
- concentration *Systèmes d'information organisationnels* : le nombre de crédits obligatoires passe à 33 crédits (au lieu de 30 crédits). Cette concentration change d'appellation et devient *Analyse en technologies d'affaires*.
 - ajout du cours obligatoire SIO-2104 *Technologie pour les affaires électroniques*.
 - Règle 2, le nombre de crédits à prendre passe à 3 crédits (au lieu de 6 crédits). Retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants : ADM-1100 Stage coopératif I, ADM-1102 Rapport de stage coopératif I, ADM-2103 Stage coopératif II, ADM-2105 Rapport de stage coopératif II, ADM-3102 Stage coopératif III, ADM-3107 Rapport de stage coopératif III.*
- Règle 1, ajout des cours EDC-4000 *Réussir ses études universitaires à l'ère numérique*, ENT-1000 *Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir*, et POL-1005 *Introduction aux relations internationales*. Retrait de la Note 2, et ajout d'une nouvelle Note 2 : *L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit suivre les cours ENT-1000, ENT-3000, et ENT-3010*. Ajout de la Note 3 : *L'étudiant admis au Profil en développement durable doit s'assurer de prendre minimalement les cours requis pour en satisfaire les exigences.*

Cheminement mixte

- Retrait des concentrations *Affaires électroniques et système d'information*, et *Gestion du tourisme*.
- Autres activités :
 - concentration *Développement international et action humanitaire* :
 - Règle 1, ajout du cours MNG-3113 *Gérer et décider en situation de crise*.
 - concentration *Entrepreneuriat et gestion des PME* :
 - Règle 2, ajout du cours MNG-4023 *Gestion de l'innovation : de l'idée au marché*.
 - concentration *Finance* :
 - Règle 2, ajout des cours GSF-4038 *Venture Capital* ou GSF-4039 *Capital de risque*. Retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants :*

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES

MODIFICATIONS

- ADM-1100 *Stage coopératif I*, ADM-1102 *Rapport de stage coopératif I*, ADM-2103 *Stage coopératif II*, ADM-2105 *Rapport de stage coopératif II*, ADM-3102 *Stage coopératif III*, ADM-3107 *Rapport de stage coopératif III*.
- concentration *Gestion des ressources humaines* :
 - *Règle 1*, ajout des cours MNG-1110 *Fondements de la rémunération*, et MNG-2120 *Rémunération des cadres*. Retrait du cours PSF-2601 *Rémunération des cadres*. Retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants* : ADM-1100 *Stage coopératif I*, ADM-1102 *Rapport de stage coopératif I*, ADM-2103 *Stage coopératif II*, ADM-2105 *Rapport de stage coopératif II*, ADM-3102 *Stage coopératif III*, ADM-3107 *Rapport de stage coopératif III*.
 - concentration *Gestion des risques et assurance* :
 - *Règle 3*, retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants* : ADM-1100 *Stage coopératif I*, ADM-1102 *Rapport de stage coopératif I*, ADM-2103 *Stage coopératif II*, ADM-2105 *Rapport de stage coopératif II*, ADM-3102 *Stage coopératif III*, ADM-3107 *Rapport de stage coopératif III*.
 - concentration *Gestion internationale* :
 - *Règle 1*, ajout des cours GIE-3100 *Gestion interculturelle des ressources humaines*, GIE-3102 *Faire des affaires sur les marchés asiatiques*, et GIE-4038 *Estrategias para el desarrollo de mercados en America latina* (version espagnole) ou GIE-3038 *Stratégies de développement de marchés dans les pays d'Amérique latine* (version française).
 - *Règle 2* actuelle, supprimée.
 - nouvelle *Règle 2* (ancienne *Règle 3*) est de 3 crédits à 6 crédits : ajout des cours GIE-1100 *Stages à l'étranger*, MRK-3106 *Simulation en développement des marchés internationaux*, ou MRK-3107 *Simulation : Developments of Global Markets*. Suppression de la note à la fin de la nouvelle *Règle 2*.
 - *Règle 3*, ajout du cours MNG-3113 *Gérer et décider en situation de crise*.
 - concentration *Marketing* :
 - *Règle 2*, retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants* : ADM-1100 *Stage coopératif I*, ADM-1102 *Rapport de stage coopératif I*, ADM-2103 *Stage coopératif II*, ADM-2105 *Rapport de stage coopératif II*, ADM-3102 *Stage coopératif III*, ADM-3107 *Rapport de stage coopératif III*.
 - concentration *Opérations et logistique* :
 - *Règle 2*, retrait de la remarque : *Les étudiants admis au Profil coopératif doivent prendre les cours suivants* : ADM-1100 *Stage coopératif I*, ADM-1102 *Rapport de stage coopératif I*, ADM-2103 *Stage coopératif II*, ADM-2105 *Rapport de stage coopératif II*, ADM-3102 *Stage coopératif III*, ADM-3107 *Rapport de stage coopératif III*.
 - concentration *Réalisation des systèmes d'information organisationnels*, supprimée.
 - ajout du bloc *Profil en développement durable* (12 crédits) comprenant six crédits obligatoires et six crédits à option.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - Règle 2, ajout des cours EDC-4000 <i>Réussir ses études universitaires à l'ère numérique</i>, ENT-1000 <i>Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir</i>, et POL-1005 <i>Introduction aux relations internationales</i>. Retrait de la Note 2, et ajout d'une nouvelle Note 2 : <i>L'étudiant admis au Profil entrepreneurial doit suivre les cours ENT-1000, ENT-3000, et ENT-3010</i>. Ajout de la Note 3 : <i>L'étudiant admis au Profil en développement durable doit s'assurer de prendre minimalement les cours requis pour en satisfaire les exigences</i>.
Certificat en administration des affaires (C-ADM)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : Règle 4, retrait du cours MRK-2104 <i>Le Système touristique : offre, demande et acteurs</i>.
Certificat en affaires électroniques (C-AFE)	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des admissions à compter de l'hiver 2011. (CU du 7 décembre 2010)
Certificat en assurance et rentes collectives (C-ASR)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires ASR-1100 <i>Programmes gouvernementaux de prestations</i>, ASR-1110 <i>Principes fondamentaux des régimes d'assurance collective</i>, ASR-1120 <i>Régimes de retraite et mécanismes de revenu de retraite</i>, ASR-2110 <i>Application des régimes d'assurance collective</i>, ECN-1100 <i>Économie de la santé</i>, GSF-2110 <i>Gestion de l'actif</i>, MNG-1110 <i>Fondements de la rémunération</i>, MNG-2120 <i>Rémunération des cadres</i>, et MNG-3102 <i>Gestion stratégique des ressources humaines</i>. - retrait des cours obligatoires PSF-1600 <i>Programmes gouvernementaux de prestations</i>, PSF-1601 <i>Principes fondamentaux des régimes d'assurance collective</i>, PSF-1602 <i>Régimes de retraite et mécanismes de revenu de retraite</i>, PSF-1603 <i>Fondements de la rémunération</i>, PSF-2600 <i>Application des régimes d'assurance collective</i>, PSF-2601 <i>Rémunération des cadres</i>, PSF-2602 <i>Gestion de l'actif</i>, PSF-2603 <i>Gestion stratégique – ressources humaines et rémunération globale</i>, et PSF-2604 <i>Facteurs économiques pertinents au système de soins de santé</i>.
Certificat en comptabilité (C-CTB)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : retrait de l'exigence SIO-1000 <i>Systèmes et technologies de l'information</i>.
Certificat en développement international et action humanitaire (C-DIA)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : Règle 1, ajout de la version anglaise du cours MNG-2100 <i>Fondements du management international</i>, soit MNG-2101 <i>Principles of International Management</i>, et ajout du cours MNG-3113 <i>Gérer et décider en situation de crise</i>.
Certificat en marketing (C-MRK)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : Règle 4, retrait des cours MRK-2104 <i>Le Système touristique : offre, demande et acteurs</i>, et MRK-2105 <i>Développement et aménagement touristiques</i>.
Certificat en systèmes d'information organisationnels (C-SIO)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de ce certificat (30 crédits). Le certificat compte dix cours obligatoires, dont quatre cours sous forme de <i>Règles</i>, l'étudiant pouvant choisir la version française ou anglaise du cours.
Microprogramme en développement international et action humanitaire (MP-DIA)	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des admissions à compter de l'hiver 2011. (CU du 17 septembre 2010)

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

Microprogramme en entrepreneuriat et gestion des PME (MP-PME)

- Activités de formation communes :
 - Règle 1, ajout du cours MNG-4023 *Gestion de l'innovation : de l'idée au marché.*

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Baccalauréat en agroéconomie (B-AGC)

- Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.

Baccalauréat en agronomie (B-AGN)

- Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.

Baccalauréat en génie alimentaire (B-GAL)

- Activités de formation communes :
 - ajout du cours obligatoire BIO-1003 *Microbiologie générale et laboratoire*. Retrait du cours obligatoire BIO-1906 *Microbiologie générale*.
 - Règle 1 (3 crédits à 9 crédits) :
 - ajout des cours GCH-2002 *Conception des appareils et instrumentation*, GIN-3030 *Électricité et électronique industrielle*, et GIN-3080 *Automatique des systèmes industriels*.
 - retrait des cours GAE-2500 *Stage en entreprise I*, GAE-2501 *Stage en entreprise II*, GAE-3500 *Stage en entreprise III*, GAL-2100 *Sujets spéciaux en génie alimentaire*, GAL-3100 *Laboratoire de génie alimentaire*, GMC-3008 *Laboratoires en thermofluides*, et STA-2013 *Qualité en industrie alimentaire*.
 - Règle 2 (3 crédits à 9 crédits) :
 - ajout des cours BCM-2101 *Introduction à l'assurance-qualité*, BIO-4900 *Écologie et environnement*, NUT-1004 *Aliments d'aujourd'hui*, NUT-1104 *Éléments de nutrition*, PHY-1904 *Mesures en physique*, STA-2013 *Qualité en industrie alimentaire*, et STA-2017 *Ingrédients et additifs alimentaires*.
 - retrait du cours MNG-1000 *L'entreprise et sa gestion*.
 - nouvelle Règle 3 (0 crédit à 6 crédits) :
 - ajout des cours GAE-2500 *Stage en entreprise I*, GAE-2501 *Stage en entreprise II*, GAE-3500 *Stage en entreprise III*, et GAL-2100 *Sujets spéciaux en génie alimentaire*.
 - nouvelle Règle 4 (0 crédit à 6 crédits) :
 - ajout des cours AGC-1000 *Commercialisation alimentaire*, CTB-1000 *Comptabilité générale*, DDU-1000 *Fondements du développement durable*, ECN-1000 *Principes de microéconomie*, ENT-1000 *Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir*, FRN-1914 *Communications pour scientifiques*, GSO-1000 *Opérations et logistique*, GSO-2102 *Gestion de la demande et des stocks*, GSO-2104 *Distribution et entreposage*, GSO-2105 *Achat et approvisionnement*, MNG-1000 *L'entreprise et sa gestion*, MNG-1900 *Gestion des ressources humaines*, MRK-1000 *Marketing*, PHI-1900 *Principes de logique*, PHI-2106 *Philosophie des sciences*, POL-2207 *Les politiques environnementales*, RLT-1000 *Introduction aux relations industrielles*, et SIO-1000 *Systèmes et technologies de l'information*.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Baccalauréat en nutrition (B-NUT)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire FIS-4002 <i>Collaboration interprofessionnelle 3</i>. - retrait du cours obligatoire FIS-2002 <i>Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne III</i>.
Baccalauréat en sciences de la consommation (B-CNS)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce programme passe de 96 crédits à 90 crédits. • Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 72 crédits à 69 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire CNS-3005 <i>Méthodes quantitatives en consommation et en production</i>. - retrait des cours obligatoires ANT-1700 <i>Méthodes d'analyse qualitative en sciences sociales</i>, et CNS-3050 <i>Projet d'intégration en sciences de la consommation</i>. • Autres activités : ce bloc d'activités passe de 24 crédits à 21 crédits. La Règle 2 passe de 18 crédits à 15 crédits.
Baccalauréat en sciences et technologie des aliments (B-STA)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.
Certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts (C-HTC)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, ajout du cours PLG-3200 <i>Plantes et cultures d'ornement</i>.
Certificat en sciences et technologie des aliments (C-STA)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Admission : sous la rubrique <i>Sessions d'admission</i>, ajout de la note : <i>Ce programme est offert uniquement à distance par internet</i>.
Concentrations : Sciences et qualité des aliments (SQA) Sécurité des aliments (SAL)	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de cette concentration. • Création de cette concentration (14 crédits).
Microprogramme en alimentation et nutrition (MP-ANU)	<ul style="list-style-type: none"> • Sous la rubrique <i>Orientation et objectifs</i>, sous-titre <i>Objectifs</i>, nous devons lire : <i>Connaître les apports nutritionnels recommandés à tous les âges et pour divers états psychologiques</i>.
Microprogramme en sciences et technologie des aliments (MP-STA) Majeures : Sciences et qualité des aliments (SQA) Sécurité des aliments (SAL)	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de cette majeure. • Création de cette nouvelle majeure (15 crédits). • Admission : <ul style="list-style-type: none"> - les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

Technologie alimentaire et nouveaux aliments (TNA)

- dans les préalables exigés, nous devons lire : *Être titulaire du DEC en technique de laboratoire – voie de spécialisation en biotechnologies, en technologie des procédés et de la qualité des aliments ou en technologie de la transformation des aliments.*
- pour le titulaire d'un autre DEC, retrait de *Mathématiques NYB* (objectif : 00UP) ou *Mathématiques 203-77, Physique NYB, NYC (201 et 301)* (objectifs : 00US, 00UT), *Chimie NYB (201)* (objectif : 00UM).
- Admission :
 - les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.
 - dans les préalables exigés, nous devons lire : *Être titulaire du DEC en technique de laboratoire – voie de spécialisation en biotechnologies, en technologie des procédés et de la qualité des aliments ou en technologie de la transformation des aliments.*
 - pour le titulaire d'un autre DEC, retrait de *Mathématiques NYB* (objectif : 00UP) ou *Mathématiques 203-77, Physique NYB, NYC (201 et 301)* (objectifs : 00US, 00UT), *Chimie NYB (201)* (objectif : 00UM).
- Activités de formation communes : ajout du cours NUT-1104 *Éléments de nutrition*. Retrait du cours NUT-1106 *Nutrition et société*.

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B-EDP)

- Activités de formation communes :
 - ajout des cours obligatoires EDC-4000 *Réussir ses études universitaires à l'ère numérique : rechercher et présenter l'information*, EPS-2104 *Intégration didactique pour l'enseignement d'activités sociomotrices*, et EPS-3105 *Synthèse de fin d'études en éducation physique*. Retrait des cours obligatoires TEN-1902 *Exploitation pédagogique des TIC au préscolaire/primaire*, EPS-3103 *Synthèse I : l'objectivation des compétences*, et EPS-3104 *Synthèse 2 : la régulation de l'enseignement*.
 - Règle 9, rubrique *Éducation physique et sportive*, ajout du cours EPS-2309 *Adoption de saines habitudes de vie*.

Baccalauréat en enseignement professionnel et technique (B-EPT)

- Autres activités :
 - *Cheminement régulier, Règle 4*, ajout des cours EDC-4000 *Réussir ses études à l'ère numérique*, et TEN-1000 *Initiation aux moyens audiovisuels et informatiques*. Retrait du cours TEN-1901 *Applications pédagogiques des TIC*.
 - rubrique *Attribut DEC technique*, retrait du cours obligatoire TEN-1900 *Utilisation d'Internet : fins pédagogiques et disciplinaires*.
 - Règle 3, passe de 9 crédits à 12 crédits. Ajout des cours EDC-4000 *Réussir ses études à l'ère numérique*, et TEN-1000 *Initiation aux moyens audiovisuels et informatiques*.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Baccalauréat en enseignement secondaire (B-ENS)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire ENS-3010 <i>Démarche de recherche en pédagogie</i>. - <i>Règle 1</i> actuelle, supprimée. - <i>Règles 2, 3, 4</i> deviennent les <i>Règles 1, 2, 3</i>.
Majeures : Français, langue première (FLP)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : ajout du cours obligatoire EDC-1901 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>. Retrait du cours obligatoire ENS-2002 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>.
Enseignement des mathématiques (EMA)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : ajout du cours obligatoire EDC-1901 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>. Retrait du cours obligatoire ENS-2002 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>.
Sciences et technologie (STC)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : ajout du cours obligatoire EDC-1901 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>. Retrait du cours obligatoire ENS-2002 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>.
Univers social – Histoire et géographie (UHG)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire EDC-1901 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>. Retrait du cours obligatoire ENS-2002 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>.
Univers social et développement personnel – (histoire, éthique et culture religieuse) (UDP)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire EDC-1901 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>. Retrait du cours obligatoire ENS-2002 <i>Formation éthique et enseignement secondaire</i>. - <i>Règle 2</i>, ajout du cours SCR-2106 <i>Judaïsme</i>.
Baccalauréat en sciences de l'orientation (B-ORN) Majeure : Psychoéducation (PSE)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : <i>Règle 2</i>, ajout des cours PHI-1900 <i>Principes de logique</i>, et SOC-1000 <i>Stratification et classes sociales</i>.
Orientation (ORA)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : <i>Règle 2</i>, rubrique <i>Compétences professionnelles</i>, ajout du cours EDC-4000 <i>Réussir ses études universitaires à l'ère numérique : rechercher et présenter l'information</i>.
Certificat en orientation (C-ORN)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - retrait des cours obligatoires CSO-1003 <i>Introduction à la psychosociologie contemporaine</i>, et CSO-2002 <i>Développement des habiletés relationnelles II</i>. - <i>Règle 2</i> (6 crédits à 12 crédits), ajout des cours CSO-1003 <i>Introduction à la psychosociologie contemporaine</i>, et CSO-2002 <i>Développement des habiletés relationnelles II</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

FACULTÉ DES SCIENCES ET DE GÉNIE

Baccalauréat coopératif en génie des mines et de la minéralurgie (B-GMN)

- Activités de formation communes :
 - ajout des cours obligatoires GLG-2002 *Déformation dans la croûte terrestre*, et GMN-2006 *Procédés minéralurgiques*. Retrait des cours obligatoires GMN-1001 *Introduction à la géo-ingénierie*, et GML-2000 *Procédés minéralurgiques*.
- Autres activités :
 - Règle 2,
 - rubrique *Gestion et finance*, ajout des cours ECN-1000 *Principes de microéconomie*, ECN-2000 *Théorie des prix I*, ECN-1150 *Économie de l'environnement*, et ECN-2110 *Économie des ressources naturelles*. Retrait du cours GSF-1000 *Finance*.
 - rubrique *Environnement et développement durable*, ajout du cours DDU-1000 *Fondements du développement durable*.
 - rubrique *Conception géotechnique*, ajout du cours GGL-4600 *Analyse et gestion des risques naturels*. Retrait des cours GLG-2002 *Déformation dans la croûte terrestre*, et GGL-3700 *Conception en génie géologique I*.
 - rubrique *Métallurgie extractive*, retrait du cours GML-4201 *Analyse statistique de données industrielles*.
 - rubrique *Traitement des minerais*, ajout du cours GML-3003 *Conception en métallurgie/matériaux*. Retrait du cours GML-4002 *Automatisation des procédés*.
 - rubrique *Autres*, retrait du cours GMT-1005 *Fondements des systèmes d'information géographique*.
 - concentration *Traitement des minerais*, ajout du cours GML-3003 *Conception en métallurgie/matériaux*. Retrait du cours GML-4002 *Automatisation des procédés*.

Baccalauréat en biochimie (B-BCM)

- Le programme passe de 92 crédits à 95 crédits.
- Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.
- Création de trois concentrations : *Biologie cellulaire et moléculaire* (BIC), *Biochimie structurale et biophysique* (BSB), et *Biochimie professionnelle* (BPR).
- Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 68 crédits à 71 crédits.
 - ajout des cours obligatoires BCM-4002 *Introduction à la biophysique des membranes*, BIF-1901 *Introduction à la bioinformatique et à ses outils*, et PHI-3900 *Éthique et professionnalisme*.
 - retrait des cours obligatoires BCM-3100 *Introduction à la biophysique des membranes*, et CHM-2903 *Physicochimie et sciences de la vie*.
- Autres activités :
 - Règles actuelles 2, 4, 5, 6 et 7, supprimées.
 - nouvelle Règle 2 (6 crédits à 10 crédits), 21 cours.
 - nouvelle Règle 4 (9 crédits), tous les cours de premier cycle à l'exclusion de ceux portant les sigles BCM, BIO, CHM, MCB et BIF, des cours correctifs en français et des cours d'anglais de

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<p>niveau inférieur à ANL-2020. L'étudiant admis au <i>Profil entrepreneurial</i> doit réussir les cours ENT-100 et MNG-2102 ou MNG-2108.</p> <ul style="list-style-type: none"> - concentration <i>Biochimie cellulaire et moléculaire</i> (12 crédits), <i>Règle 1</i> (6 crédits) et <i>Règle 2</i> (6 crédits), seize cours. - concentration <i>Biochimie structurale et biophysique</i> (12 crédits), <i>Règle 1</i> (6 crédits) et <i>Règle 2</i> (6 crédits), douze cours. - concentration <i>Biochimie professionnelle</i> (12 crédits), deux cours obligatoires, <i>Règle 1</i> (2 crédits à 6 crédits) et <i>Règle 2</i> (0 crédit à 4 crédits), 28 cours. - <i>Profil entrepreneurial</i> passe de 12 crédits à 9 crédits. Retrait du cours obligatoire GSO-2100 <i>Introduction à la gestion de projets</i>. <i>Règle 1</i>, ajout des cours MNG-2102 <i>Entrepreneuriat, PME et société</i>, et MNG-2108 <i>Réaliser son projet entrepreneurial</i>. <ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires IFT-1004 <i>Introduction à la programmation</i>, GIF-1003 <i>Programmation avancée en C++</i>, STT-1100 <i>Statistique descriptive</i>, et BIF-2003 <i>Séminaire de stage de bio</i>. - retrait des cours obligatoires IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>, IFT-2000 <i>Structures de données</i>, IFT-2005 <i>Programmation orientée objet</i>, et BIF-2002 <i>Séminaire du stage de bio-informatique en milieu de travail</i>. - nouvelle <i>Règle 1</i> (3 crédits) parmi les cours IFT-2008 <i>Algorithmes et structures de données</i>, et GLO-2100 <i>Algorithmes et structures de données pour l'ingénieur</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Cheminement régulier</i>, <i>Règle 2</i>, ajout des cours MAT-1310 <i>Mathématiques discrètes</i>, et MAT-1903 <i>Calcul matriciel</i>. Retrait du cours STT-1100 <i>Statistique descriptive</i>. - concentration <i>Génomique et protéomique</i>, <i>Règle 1</i>, retrait du cours STT-1100 <i>Statistique descriptive</i>.
Baccalauréat en bio-informatique (B-BIF)	
Baccalauréat en biologie (B-BIO)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 2</i>, ajout du cours MCB-4100 <i>Microbiologie cellulaire et génétique des protozoaires</i>. - concentration <i>Biologie cellulaire et moléculaire</i>, <i>Règle 2</i>, ajout du cours MCB-4100 <i>Microbiologie cellulaire et génétiques</i>.
Baccalauréat en chimie (B-CHM) Majeure : Chimie (CHM)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 1</i>, ajout du cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Biopharmaceutique (BPC)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <i>Règle 1</i>, ajout du cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>.
Environnement (ENV)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <i>Règle 1</i>, ajout du cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>.
Matériaux (MTR)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Activités de formation communes : <i>Règle 1</i>, ajout du cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>.
Baccalauréat en génie chimique (B-GCH)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 2</i>, ajout du cours GPG-1007 <i>Procédés de mise en forme des matières plastiques</i>. - concentration <i>Alternance études-travail</i>, <i>Règle 1</i>, ajout du cours GPG-1007 <i>Procédés de mise en forme des matières plastiques</i>.
Baccalauréat en génie civil (B-GCI)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Cheminement régulier</i>, <i>Règle 2</i>, retrait du cours GCI-3200 <i>Projet d'hydrologie environnementale</i>. - concentration <i>Environnement et ressources hydriques</i>, ajout du cours GCI-3101 <i>Projet d'hydrologie urbaine</i>. Retrait du cours GCI-3200 <i>Projet d'hydrologie environnementale</i>.
Baccalauréat en génie des eaux (B-GEX)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires GCI-1000 <i>Matériaux de construction</i>, BIO-4903 <i>Limnologie appliquée : gestion des écosystèmes d'eau douce</i>, GCI-3201 <i>Aménagement hydraulique</i>, et GEX-3000 <i>Analyse hydro-économique</i>. - retrait des cours obligatoires GML-1001 <i>Matériaux de l'ingénieur</i>, BIO-4900 <i>Écologie et environnement</i>, et GCI-2005 <i>Mécanique des sols II</i>. - huit cours ont été déplacés et remplacés. - <i>Règle 2</i> (6 crédits à 9 crédits), ajout des cours GCI-2005 <i>Mécanique des sols II</i>, et GEX-4000 <i>Eau et assainissement pour pays en développement</i>. Retrait du cours GCI-3201 <i>Aménagement hydraulique</i>. - <i>Règle 3</i>, ajout du cours SLS-1001 <i>Physique et hydrodynamique des sols</i>. Retrait du cours BIO-4903 <i>Limnologie appliquée : gestion des écosystèmes d'eau douce</i>.
Baccalauréat en génie électrique (B-GEL)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires GIF-1003 <i>Programmation avancée en C++</i>, GEL-3008 <i>Design IV : synthèse</i>, et GLO-1901 <i>Introduction à la programmation avec Python</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - retrait des cours obligatoires GEL-3005 <i>Design IV : synthèse</i>, GLO-1900 <i>Introduction à la programmation avec Python</i>, et IFT-2900 <i>Algorithmes de l'ingénieur I</i>. Déplacement de 11 cours d'une session à une autre afin de refléter la séquence logique de l'inscription au cours. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 2 actuelle (15 crédits), supprimée et refondue dans deux nouvelles Règles (2 et 3) de 3 crédits et 12 crédits respectivement. - nouvelle Règle 3, ajout du cours GEL-3100 <i>Réseaux de distribution</i>. - Règles actuelles 3 et 4 deviennent les nouvelles Règles 4 et 5. - concentration <i>Communications</i>, Règle 1, ajout du cours GEL-4067 <i>Électronique avancée</i>. - concentration <i>Électronique et ordinateurs</i>, Règle 1, ajout du cours GEL-4067 <i>Électronique avancée</i>. - concentration <i>Génie de l'énergie électrique</i>, Règle 1, ajout du cours GEL-3100 <i>Réseaux de distribution</i>.
Baccalauréat en génie géologique (B-GGL)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.
Baccalauréat en génie industriel (B-GIN)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires RLT-3300 <i>Introduction à l'ergonomie</i>, GSO-3103 <i>Ingénierie de la chaîne logique</i>, RLT-1700 <i>Aspects administratifs et humains de la gestion</i>, et GIN-3421 <i>Stage d'intégration</i>. Retrait des cours obligatoires GIN-2210 <i>Conception ergonomique de systèmes (santé/sécurité)</i>, GSO-3101 <i>Design de réseaux et centre de production</i>, GIN-3210 <i>Gestion des relations humaines</i>, et GIN-3420 <i>Stage en entreprise</i>. - Règle 1, ajout des cours portant le sigle SOC. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, modification de l'exigence langagière « réussir le cours ANL-2020 <i>Intermediate English II</i> ». - concentration <i>Analyse des risques, fiabilité et maintenance</i>, ajout du cours CSO-3101 <i>Design de réseaux et centre de production</i>. Retrait du cours GSO-1000 <i>Opérations et logistique</i>. - concentration <i>Chaînes logistiques, réseaux de création de valeur</i>, ajout du cours GSO-2105 <i>Achat et approvisionnement électroniques</i>. Retrait du cours GSO-2101 <i>Achat et approvisionnement électroniques</i>.
Baccalauréat en génie informatique (B-GIF)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires GLO-1901 <i>Introduction à la programmation avec Python</i>, et GEL-3008 <i>Design IV : synthèse</i>. - retrait des cours obligatoires GLO-1900 <i>Introduction à la programmation avec Python</i>, et GEL-3005 <i>Design IV : synthèse</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Cheminement régulier</i>, Règle 4, retrait du cours IFT-3104 <i>Systèmes informatiques répartis</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Baccalauréat en génie logiciel (B-GLO)	<ul style="list-style-type: none"> - concentration <i>Réseautique et systèmes distribués</i>, Règle 1, retrait du cours IFT-3104 <i>Systèmes informatiques répartis</i>. • Admission : ajout de la rubrique <i>Renseignements additionnels</i>. • Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 108 crédits à 105 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires GLO-1010 <i>Pratique du génie logiciel</i>, GLO-1901 <i>Introduction à la programmation avec python</i>, MAT-1200 <i>Introduction à l'algèbre linéaire</i>, GIF-1003 <i>Programmation avancée en C++</i>, GLO-2100 <i>Algorithmes et structures de données pour ingénieurs</i>, MAT-1919 <i>Mathématiques pour informaticien</i>, et GLO-2003 <i>Introduction aux processus de génie logiciel</i>. - retrait des cours obligatoires GML-1001 <i>Matériaux de l'ingénieur</i>, IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>, IFT-1003 <i>Analyse et conception de systèmes d'information</i>, IFT-2000 <i>Structures de données</i>, IFT-2005 <i>Programmation orientée objet</i>, MAT-1903 <i>Calcul matriciel</i>, et MAT-1310 <i>Mathématiques discrètes</i>. • Autres activités : ce bloc d'activités passe de 12 crédits à 15 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - <i>Cheminement régulier</i>, passe de 9 crédits à 12 crédits. Ajout des cours GIF-4104 <i>Programmation parallèle et distribuée</i>, IFT-3000 <i>Langages de programmation</i>, et IFT-3002 <i>Informatique d'enquête</i>. Retrait des cours IFT-2003 <i>Intelligence artificielle I</i>, IFT-3104 <i>Systèmes informatiques répartis</i>, et IFT-3301 <i>Modélisation et animation par ordinateur</i>. - concentration <i>Conception et développement multimédias</i>, ajout du cours GIF-4104 <i>Programmation parallèle et distribuée</i>. Retrait des cours IFT-2003 <i>Intelligence artificielle I</i>, et IFT-3301 <i>Modélisation et animation par ordinateur</i>. - concentration <i>Logiciels industriels</i>, ajout du cours GIF-4104 <i>Programmation parallèle et distribuée</i>. Retrait du cours IFT-3104 <i>Systèmes informatiques répartis</i>. - concentration <i>Sécurité et fiabilité des logiciels</i>, ajout des cours IFT-3000 <i>Langages de programmation</i>, et IFT-3002 <i>Informatique d'enquête</i>.
Baccalauréat en génie mécanique (B-GMC)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 104 crédits à 105 crédits. Ajout du cours obligatoire GMC-3051 <i>Stage en génie mécanique</i>. Retrait du cours obligatoire GMC-3050 <i>Stage en génie mécanique</i>. • Autres activités : ce bloc d'activités passe de 16 crédits à 15 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 3</i>, devient 9 crédits à 12 crédits au lieu de 10 minimum (10 crédits à 13 crédits). <ul style="list-style-type: none"> ▪ rubrique <i>Génie industriel</i>, ajout des cours IFT-1004 <i>Introduction à la programmation</i>, et GSO-2105 <i>Achat et approvisionnement</i>. Retrait des cours GSO-2101 <i>Achat et approvisionnement électroniques</i>, et IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>.
Baccalauréat en génie physique (B-GPH)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire GPH-2005 <i>Optique instrumentale</i>. Retrait des cours obligatoires GPH-1001 <i>Optique instrumentale</i>, et GPH-3002 <i>Séminaire de projet</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - concentration <i>Sciences des matériaux</i>, ajout du cours GML-2005 <i>Électrochimie, corrosion et protection</i>. Retrait du cours GML-2251 <i>Contrôle non destructif des matériaux</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

Baccalauréat en géologie (B-GLG)

- Autres activités :
 - Règle 3, rubrique *Entrepreneuriat et international*, ajout du cours MNG-2110 *Développement durable et gestion des organisations*.

Baccalauréat en informatique (B-IFT)

- Activités de formation communes :
 - ajout des cours obligatoires IFT-1004 *Introduction à la programmation*, GIF-1003 *Programmation avancée en C++*, MAT-1919 *Mathématiques pour informaticiens*, IFT-2008 *Algorithmes et structures de données*, et IFT-2003 *Intelligence artificielle I*.
 - retrait des cours obligatoires IFT-1001 *Algorithmique et programmation*, MAT-1903 *Calcul matriciel*, IFT-2000 *Structures de données*, MAT-1902 *Mathématiques pour informaticiens*, et IFT-2005 *Programmation orientée objet*.
 - nouvelle Règle 3 (3 crédits) parmi les cours GLO-2100 *Algorithmes et structures de données pour ingénieurs*, et IFT-2008 *Algorithmes et structures de données*.
- Autres activités :
 - Règle 2, ajout du texte : *Sur approbation de la direction du programme, d'autres cours hors discipline peuvent être acceptés dans ce bloc*. Ajout des cours MAT-1200 *Introduction à l'algèbre linéaire*, MNG-2000 *Gestion des ressources humaines*, et MNG-2112 *Travail autonome et microentreprise*. Retrait des cours MAT-1210 *Algèbre linéaire I*, MNG-1900 *Gestion des ressources humaines*, MNG-2108 *Projet d'entreprise*, et MNG-2354 *Fondements de management : concepts et applications*.
 - Règle 4, ajout des cours GIF-4104 *Programmation parallèle et distribuée*, IFT-2106 *Optimisation linéaire et applications*, IFT-3002 *Informatique d'enquête*, et IFT-4003 *Compression de données*. Retrait des cours IFT-2003 *Intelligence artificielle I*, IFT-2104 *Aspects informatiques du commerce électronique*, IFT-3101 *Compilation et interprétation*, IFT-3104 *Systèmes informatiques répartis*, et IFT-3300 *Programmation concurrente et systèmes parallèles*.
 - concentration *Affaires électroniques*, supprimée.
 - concentration *Génie logiciel*, ajout du cours GIF-4104 *Programmation parallèle et distribuée*. Retrait du cours IFT-3300 *Programmation concurrente et systèmes parallèles*.
 - concentration *Internet et applications web*, retrait des cours IFT-2104 *Aspects informatiques du commerce électronique*, et IFT-3104 *Systèmes informatiques répartis*.
 - concentration *Multimédia et développement de jeux vidéo*, ajout du cours GIF-4104 *Programmation parallèle et distribuée*. Retrait du cours IFT-3300 *Programmation concurrente et systèmes parallèles*.
 - concentration *Sécurité informatique*, ajout du cours IFT-3002 *Informatique d'enquête*. Retrait du cours IFT-2104 *Aspects informatiques du commerce électronique*.
 - concentration *Systèmes d'information organisationnels*, ajout des cours IFT-3103 *Applications avancées des bases de données*, et IFT-4001 *Optimisation combinatoire*. Retrait du cours IFT-2104 *Aspects informatiques du commerce électronique*.
 - concentration *Systèmes intelligents*, retrait du cours IFT-2003 *Intelligence artificielle I*.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Baccalauréat en mathématiques (B-MAT)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire IFT-1004 <i>Introduction à la programmation</i>. - retrait du cours obligatoire IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>. - Règle 2, devient 9 crédits à 18 crédits (au lieu de 6 crédits à 18 crédits). Ajout des cours MAT-2920 <i>Recherche opérationnelle</i>, et MAT-4410 <i>Résolution numérique des EDO et des EDP</i>. - Règle 3, devient 3 crédits à 13 crédits (au lieu de 3 crédits à 15 crédits), rubrique <i>Informatique</i>, ajout des cours IFT-2008 <i>Algorithmes et structures de données</i>, et GIF-1003 <i>Programmation avancée en C++</i>. Retrait des cours IFT-1701 <i>Introduction à l'algorithmique et à la programmation</i>, IFT-1904 <i>Programmation en C++ avec Linux</i>, IFT-2000 <i>Structures de données</i>, et IFT-2005 <i>Programmation orientée objet</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, 3 crédits parmi <i>Réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II</i> ou un cours d'anglais de niveau supérieur. <i>L'étudiant qui a acquis le niveau Advanced English II peut substituer le cours d'anglais par un cours d'une autre langue moderne.</i>
Baccalauréat en microbiologie (B-MCB)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 4 - <i>Secteur alimentaire</i>, Règle 5 - <i>Secteur de l'environnement</i>, et Règle 6 - <i>Secteur médical et pharmaceutique</i>, ajout du cours MCB-4003 <i>Bioaérosols et aérobiologie</i>. - concentration <i>Secteur alimentaire</i>, Règle 1, ajout du cours MCB-4003 <i>Bioaérosols et aérobiologie</i>. - concentration <i>Secteur de l'environnement</i>, Règle 1, ajout du cours MCB-4003 <i>Bioaérosols et aérobiologie</i>. - concentration <i>Secteur médical et pharmaceutique</i>, Règle 1, ajout du cours MCB-4003 <i>Bioaérosols et aérobiologie</i>.
Baccalauréat en physique (B-PHY)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : Règle 4, ajout du cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>.
Baccalauréat en statistique (B-STT)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire IFT-1004 <i>Introduction à la programmation</i>. Retrait du cours obligatoire IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>. - Règle 2, passe de 18 crédits à 21 crédits (au lieu de 17 crédits à 20 crédits). Sous la rubrique <i>Mathématiques</i>, ajout du cours MAT-2410 <i>Optimisation</i>. Retrait du cours HST-2901 <i>Histoire des mathématiques</i>. Sous la rubrique <i>Statistique</i>, ajout du cours STT-3730 <i>Séries chronologiques</i>. - nouvelle rubrique <i>Développement durable</i> et des cours BIO-1902 <i>Introduction à l'analyse génétique</i>, DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>, DRT-1721 <i>Introduction au droit de l'environnement et au développement durable</i>, ECN-1150 <i>Économie de l'environnement</i>, GCI-3001 <i>Impacts environnementaux</i>, MNG-2110 <i>Développement durable et gestion des organisations</i>, POL-2207 <i>Politiques environnementales</i>, et SOC-2114 <i>Environnement et société</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Baccalauréat intégré en mathématiques et informatique (B-IMI)	<ul style="list-style-type: none"> • Ce programme d'activités passe de 91 crédits à 92 crédits. • Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 88 crédits à 89 crédits <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires IFT-1004 <i>Introduction à la programmation</i>, IFT-2008 <i>Algorithmes et structures de données</i>, et GIF-1003 <i>Programmation avancée en C++</i>. Retrait des cours obligatoires IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>, IFT-2000 <i>Structures de données</i>, IFT-2005 <i>Programmation orientée objet</i>, et IFT-2106 <i>Optimisation linéaire et simulation stochastique</i>. - nouvelle Règle 1 : choisir 3 crédits parmi IFT-4001 <i>Optimisation combinatoire</i>, et MAT-2920 <i>Recherche opérationnelle</i>. - Règle 2, ancienne Règle 4. Retrait de l'ancienne Règle 2. - Règle 3, ancienne Règle 1 (6 crédits à 12 crédits). Sous la rubrique <i>Mathématiques</i>, ajout des cours MAT-2310 <i>Théorie des nombres</i>, et MAT-4000 <i>Mesure et intégration</i>. - Règle 4, deux cours dans un seul des domaines suivants (ancienne Règle 3 transformée). <ul style="list-style-type: none"> ▪ rubrique <i>Application en calcul scientifique</i>, ajout du cours MAT-4104 <i>Programmation parallèle et distribuée</i>. Retrait du cours IFT-3300 <i>Programmation concurrente et systèmes parallèles</i>. ▪ rubrique <i>Application en génie industriel</i>, ajout du cours GSO-2105 <i>Achat et approvisionnement électroniques</i>. Retrait du cours GSO-2101 <i>Achat et approvisionnement électroniques</i>. ▪ rubrique <i>Application en génie logiciel, réseautique et internet</i>, ajout des cours GLO-3013 <i>Projet de conception multidisciplinaire</i>, GLO-3101 <i>Gestion de projets informatiques : méthodes et outils</i>, GLO-4000 <i>Interface personne-machine</i>, et GLO-4002 <i>Contrôle de la qualité et métriques du logiciel</i>. Retrait des cours GLO-1000 <i>Interface personne-machine</i>, GLO-1050 <i>Introduction à la gestion de projets informatiques</i>, GLO-3000 <i>Contrôle de la qualité et métriques du logiciel</i>, GLO-3003 <i>Génie logiciel orienté agents</i>, IFT-2104 <i>Aspects informatiques du commerce électronique</i>, et IFT-3104 <i>Systèmes informatiques répartis</i>. ▪ rubrique <i>Application en multimédia</i>, retrait du cours IFT-3300 <i>Programmation concurrente et système parallèle</i>. - nouvelle Règle 5 (3 à 6 crédits) parmi les cours GLO-3100 <i>Cryptographie et sécurité informatique</i>, IFT-3100 <i>Infographie</i>, MAT-2330 <i>Algèbre moderne appliquée</i>, MAT-4400 <i>Algèbre linéaire numérique</i>, ou parmi les cours de la Règle 4.
Certificat en informatique (C-IFT)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires GIF-1003 <i>Programmation avancée en C++</i>, IFT-1004 <i>Introduction à la programmation</i>, et IFT-2008 <i>Algorithmes et structures de données</i>. Retrait des cours obligatoires IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>, IFT-1002 <i>Structure interne des ordinateurs</i>, et IFT-2000 <i>Structures de données</i>. - nouvelle Règle 1, ajout des cours IFT-1002 <i>Structure interne des ordinateurs</i>, et IFT-1005 <i>Architecture des ordinateurs</i>. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1 (18 crédits), ajout des cours GIF-4104 <i>Programmation parallèle et distribuée</i>, IFT-1003 <i>Analyse et conception de systèmes d'information</i>, IFT-2001 <i>Systèmes d'exploitation</i>, IFT-2006 <i>Téléinformatique</i>, et IFT-3002 <i>Informatique d'enquête</i>. Retrait des cours IFT-2104 <i>Aspects</i>

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<p><i>informatique du commerce électronique, IFT-3104 Systèmes informatiques répartis, et IFT-3300 Programmation concurrente et systèmes parallèles.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règle 2, supprimée. - concentration <i>Génie logiciel</i> (12 crédits), ajout du cours GIF-4104 <i>Programmation parallèle et distribuée</i>. - concentration <i>Modélisation, analyse et base de données</i> (12 crédits), ajout du cours IFT-1003 <i>Analyse et conception de systèmes d'information</i>. Suppression de la Règle 2. - concentration <i>Multimédia et développement de jeux vidéo</i> (12 crédits), ajout du cours GIF-4104 <i>Programmation parallèle et distribuée</i>. Retrait du cours IFT-3300 <i>Programmation concurrente et systèmes parallèles</i>. - concentration <i>Internet et sécurité</i>, modification du titre. Ajout des cours IFT-2101 <i>Protocoles et technologies Internet</i>, et IFT-3002 <i>Informatique d'enquête</i>. Retrait du cours IFT-2104 <i>Aspects informatiques du commerce électronique</i>. Note : <i>l'étudiant peut choisir 6 crédits additionnels de cette concentration</i>. - concentration <i>Technologies, protocoles et application internet</i>, supprimée.
<p>Certificat en statistique (C-STT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - les crédits obligatoires sont de 12 crédits. - retrait du cours obligatoire IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>. - Règle 1 actuelle, supprimée. - l'étudiant doit satisfaire la Règle 1, <i>Statistique appliquée</i> (3 crédits) ou la Règle 2, <i>Statistique fondamentale</i> (9 crédits), et satisfaire la Règle 3 (9 crédits à 15 crédits). - note : <i>L'étudiant choisissant la Statistique appliquée peut également s'inscrire aux cours ECN-4100, STT-1500, STT-2300 et STT-400. Voir à ce sujet la direction de programme.</i>
<p>Microprogramme en informatique (MP-IFT) Majeures : Gestion technique de sites Internet Informatique de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des admissions à compter de l'automne 2011. (<i>CU du 8 octobre 2010</i>) • Activités de formation communes (15 crédits) : <ul style="list-style-type: none"> - ajout des cours obligatoires GIF-1003 <i>Programmation avancée en C++</i>, IFT-1004 <i>Introduction à la programmation</i>, et IFT-2008 <i>Algorithmes et structures de données</i>. - retrait des cours obligatoires IFT-2000 <i>Structures de données</i>, IFT-1001 <i>Algorithmique et programmation</i>, et IFT-1002 <i>Structure interne des ordinateurs</i>. - ajout de la note : <i>Les étudiants qui désirent poursuivre au baccalauréat en informatique doivent prendre le cours IFT-1002.</i> - nouvelle Règle 1 (3 crédits) parmi les cours IFT-1002 <i>Structure interne des ordinateurs</i>, et IFT-1005 <i>Architecture des ordinateurs</i>. - Règle 2, ancienne Règle 1.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Baccalauréat en sciences infirmières (B-SIN)
(Formation initiale)

- Admission : les mathématiques 103-RE, 203-RE (objectifs : 022X, 0022Y) seront désormais acceptées dans les exigences d'admission.
- Activités de formation communes :
 - Règle 1, ajout du cours FIS-4002 *Collaboration interprofessionnelle 3*. Retrait du cours FIS-2002 *Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne III*.

Baccalauréat en sciences infirmières (B-DSI)
(Formation DEC en soins infirmiers)

- Activités de formation communes :
 - Règle 1, ajout du cours FIS-4002 *Collaboration interprofessionnelle 3*. Retrait du cours FIS-2002 *Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne III*.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

Baccalauréat en anthropologie (B-ANT)

- Autres activités :
 - Règle 1, rubrique *Cultures et sociétés*, ajout du cours ANT-1400 *Transitions postsocialistes en Asie*.
 - Règle 2, rubrique *Recherches spécialisées*, ajout des cours ANT-1005 *Anthropologie des familles et des parentés actuelles*, ANT-1305 *Anthropologie des vieillissements*, ANT-1306 *Anthropologie des vieillissements*, ANT-1307 *L'ethnographie des dynamiques d'interaction*, ANT-1401 *Cultures populaires et mondialisation*, ANT-1601 *Comprendre et vivre la migration*, et ANT-2320 *Mobilité et pratiques langagières*. Retrait des cours ANT-1003 *Parenté et organisation sociale*.
 - Règle 4, ajout du sigle *CIN* et du cours GPL-3610 *Stage dans la fonction publique québécoise*.
 - concentration *Environnement*, Règle 2, rubrique *Autres cours*, ajout des cours ANT-1005 *Anthropologie des familles et des parentés actuelles*, et ANT-1601 *Comprendre et vivre la migration*. Retrait du cours ANT-1003 *Parenté et organisation sociale*.
 - concentration *Environnement*, Règle 3, ajout du cours GPL-3610 *Stage dans la fonction publique québécoise*.
 - concentration *Études autochtones*, Règle 2, rubrique *Autres cours*, ajout des cours ANT-1005 *Anthropologie des familles et des parentés actuelles*, et ANT-1601 *Comprendre et vivre la migration*. Retrait du cours ANT-1003 *Parenté et organisation sociale*.
 - concentration *Études autochtones*, Règle 3, ajout du cours GPL-3610 *Stage dans la fonction publique québécoise*.

Baccalauréat en économique (B-ECN)

- Admission : à compter de l'automne 2011, exigence d'une cote R collégiale égale ou supérieure à 22 pour l'admission sans condition au programme. (*CU du 2 novembre 2010*)
Uniquement les mathématiques 103 seront demandées (les mathématiques 105 et 203 ne le seront plus. (*CF du 19 octobre 2010*))

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
Baccalauréat en psychologie (B-PSY)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 75 crédits à 48 crédits, et retrait des trois <i>Règles</i>. • Autres activités : ce bloc d'activités passe de 15 crédits à 42 crédits. <ul style="list-style-type: none"> - nouvelle <i>Règle 1</i>. En conséquence les anciennes <i>Règles 1, 2 et 3</i> deviennent les nouvelles <i>Règles 2, 3 et 4</i>. - <i>Règle 3</i>, rubrique <i>Développement durable</i>, ajout du cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>. - <i>Règle 4</i>, ajout du sigle <i>DDU</i> et de la note : <i>L'étudiant admis au Profil en développement durable doit choisir les cours qui y sont prévus</i>. • Ajout de la mineure <i>Profil en développement durable</i> et d'une <i>Règle 1</i>. Dans la <i>Règle 1</i>, un seul des cours ECN-2500 <i>Stage</i>, ou GPL-3611 <i>Stage dans la fonction publique</i> peut être choisi. • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 2</i>, ajout des cours ANL-2020 <i>Intermediate English II</i>, COM-2150 <i>Communication et changement d'attitude</i>, COM-2300 <i>Introduction aux relations publiques</i>, COM-2400 <i>Introduction à la publicité sociale</i>, CRI-1002 <i>Sociétés et justice pénale</i>, CRI-2015 <i>Principes d'intervention auprès de clientèles involontaires</i>, CRI-2114 <i>Expertise sociale à la cour</i>, JOU-1000 <i>Journalisme et société</i>, et TXM-2404 <i>Travail de rue, drogues de rue, gangs de rue</i>.
Baccalauréat en relations industrielles (B-RLT)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 1</i>, rubrique <i>Cours sur l'entreprise et cours de culture</i>, ajout des cours ANL-2020 <i>Intermediate English II</i>, et GPL-3612 <i>Stage dans la fonction publique québécoise</i>. - <i>Règle 2</i>, ajout du cours RLT-3590 <i>Stage en relations industrielles</i>.
Baccalauréat en science politique (B-POL)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Règle 2</i>, rubrique <i>Relation internationales et politique comparée</i>, ajout du cours POL-2326 <i>Coopération dans les Amériques</i> ; rubrique <i>Sociologie politique</i>, ajout du cours POL-2325 <i>Régimes politiques, religions et laïcités</i> ; rubrique <i>Autres cours de science politique</i>, ajout des cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>, et GPL-3610 <i>Stage dans la fonction publique québécoise</i>. - <i>Règle 3</i>, ajout de la note : <i>Les cours d'anglais inférieurs à ANL-2020 ne sont pas contributives au programme, afin de respecter la nouvelle directive institutionnelle</i>. - concentration <i>Le Québec contemporain : politique et société</i>, <i>Règle 1</i>, ajout du cours POL-2326 <i>Coopération dans les Amériques</i>. - concentration <i>Relations internationales et politiques étrangères</i>, <i>Règle 1</i>, ajout du cours POL-2326 <i>Coopération dans les Amériques</i>.
Baccalauréat en service social (B-SVS)	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout du <i>Profil en développement durable</i> (12 crédits), composé d'un cours obligatoire et de deux <i>Règles</i>. • Activités de formation communes : ajout du cours obligatoire FIS-4002 <i>Collaboration interprofessionnelle 3</i>. Retrait du cours obligatoire FIS-2002 <i>Collaboration interprofessionnelle centrée sur la personne III</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

- Autres activités :
 - Règle 2,
 - ajout des cours ANT-1002 *Techniques d'enquête et ethnographie*, ANT-1005 *Anthropologie des familles et des parentés actuelles*, ANT-1304 *Sexualités et cultures*, ANT-1902 *Choc culturel à l'échelle internationale*, ANT-2304 *Anthropologie et développement*, COM-2300 *Introduction aux relations publiques*, CRI-1000 *Crime, criminel, criminalité*, DDU-1000 *Fondements du développement durable*, FEM-2000 *Université féministe d'été*, GGR-1005 *Géographie humaine : populations, environnement, développement*, PHI-1116 *Philosophie de la nature*, POL-1001 *Politique et démocratie au Canada et au Québec*, POL-1003 *Régimes politiques et sociétés dans le monde*, POL-1005 *Introduction aux relations internationales*, POL-1007 *Forces politiques*, POL-2000 *Méthodes quantitatives*, RLT-1002 *Environnement et fonctions de l'organisation*, SOC-2114 *Environnement et société*, SOC-2135 *Vie privée dans la modernité*, STT-1000 *Probabilités et statistiques*, TXM-1002 *Théories des toxicomanies et modèles*, et TXM-2103 *Toxicomanie et troubles psychiatriques*.
 - retrait des cours ADS-1902 *Éducation et milieux défavorisés*, ADS-1905 *Éducation en milieu interculturel*, ADS-1908 *Sociologie de la jeunesse*, ANT-1003 *Parenté et organisation sociale*, ANT-2302 *Minorités et ethnicité*, CSO-1101 *Psychologie du développement et de l'adaptation*, ECN-1110 *Problèmes économiques du tiers-monde*, GPL-1008 *Méthodes statistiques pour sciences sociales*, MNG-1900 *Gestion des ressources humaines*, POL-2402 *Participation politique et démocratie*, POL-2407 *Mouvements sociaux et idéologies politiques*, PSA-2001 *Psychopathologies et abus sexuels*, PSA-2002 *Délinquance sexuelle adulte*, PSA-2004 *Victimes d'abus sexuels*, PSY-1001 *Théories de la personnalité*, PSY-1009 *Psychologie communautaire*, PSY-1103 *Psychologie gérontologique*, PSY-2100 *Analyse comportementale du comportement*, SOC-1001 *Analyse des données I*, et THT-2108 *Sujets spéciaux IV*.
 - Règle 3,
 - ajout des cours CRI-1002 *Sociétés et justice pénale*, CRI-2015 *Principes d'intervention auprès des clientèles involontaires*, CRI-2114 *Expertise sociale à la cour*, et CRI-3000 *Théories socio-criminologiques*.
 - retrait des cours SVS-1116 *Sujet spécial II*, SVS-1123 *Société et justice pénale*, SVS-2101 *Expertise psychosociale à la Cour*, et SVS-2102 *L'Aide psychosociale sous mandat*.

Baccalauréat en sociologie (B-SOC)

- Retrait de la concentration *Études sur le Québec contemporain*.
- Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 51 crédits à 48 crédits. Le cours obligatoire SOC-3001 *Sociétés postindustrielles* est déplacé dans la Règle 2 de *Autres activités*.
- Autres activités : ce bloc d'activités passe de 39 crédits à 42 crédits.

Baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales (B-IAR)

- Ajout du *Profil en développement durable* (sur approbation).
- Activités de formation communes : ce bloc d'activités passe de 39 crédits à 36 crédits. La Règle 1 est supprimée.
- Autres activités : ce bloc d'activités passe de 51 crédits à 54 crédits.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, ajout des cours GPL-1008 <i>Méthodes quantitatives pour sciences sociales</i>, et MQT-1900 <i>Méthodes quantitatives pour économistes</i>. - Règle 2, ajout du cours DRT-2601 <i>Normes du travail et mondialisation</i>. - Règle 4, retrait des cours GPL-2501 <i>Emploi été axé sur la carrière</i>, POL-2000 <i>Méthodes quantitatives</i>, POL-2001 <i>Méthodes qualitatives</i>, POL-2507 <i>Théories contemporaines de la justice sociale</i>, POL-2508 <i>Stage I à l'Assemblée nationale du Québec</i>, et POL-2509 <i>Stage II à l'Assemblée nationale du Québec</i>. - Règle 6, supprimée et remplacée par une nouvelle Règle 6 (0 crédit à 9 crédits). - ajout du bloc <i>Profil en développement durable</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ un cours obligatoire DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i> (3 crédits). ▪ Règle 1 (3 crédits à 9 crédits) parmi les cours DRT-2551 <i>Droit de l'environnement</i>, ECN-1150 <i>Économie de l'environnement</i>, et POL-2207 <i>Les politiques environnementales</i>. ▪ Règle 2 (0 crédit à 6 crédits) parmi les cours GGR-1005 <i>Géographie humaine : populations, environnement, développement</i>, GGR-1006 <i>Changements climatiques</i>, MNG-2110 <i>Développement durable et gestion des organisations</i>, PHI-1116 <i>Philosophie de la nature</i>, et SOC-2114 <i>Environnement et société</i>.
Baccalauréat intégré en économie et mathématiques (B-IEM)	<ul style="list-style-type: none"> • Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, rubrique <i>Économique</i>, ajout du cours GPL-3611 <i>Stage dans la fonction publique</i>. L'étudiant ne peut prendre qu'un seul des deux stages suivants : ECN-2500 <i>Stage</i>, ou GPL-3611 <i>Stage dans la fonction publique</i>. - Règle 2, rubrique <i>Mathématiques et statistique</i>, ajout du cours MAT-2920 <i>Recherche opérationnelle</i>. - Règle 3, ajout de la spécification <i>L'étudiant admis au Profil en développement durable doit choisir les cours qui y sont prévus</i>. Ajout des cours GIF-1003 <i>Programmation avancée en C++</i>, et GLO-1900 <i>Introduction à la programmation avec Python</i>. Retrait du cours IFT-1904 <i>Programmation avec C++ avec Linux</i>. • Ajout de la mineure <i>Profil en développement durable</i> et d'une Règle 1. Dans la Règle 1, un seul des cours ECN-2500 <i>Stage</i>, ou GPL-3611 <i>Stage dans la fonction publique</i> peut être choisi.
Baccalauréat intégré en économie et politique (B-IEP)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 3, rubrique <i>Formation pratique</i>, ajout du cours GPL-3611 <i>Stage dans la fonction publique québécoise</i>. Rubrique <i>Autres cours</i>, ajout du cours ANL-2020 <i>Intermediate English II</i>.
Certificat en anthropologie sociale et culturelle (C-ASO)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, rubrique <i>Cultures et sociétés</i>, ajout des cours ANT-1400 <i>Transitions postsocialistes en Asie</i>, et ANT-1600 <i>La Caraïbe : religion, santé et pratiques artistiques</i>. - Règle 2, rubrique <i>Cultures et sociétés</i>, ajout des cours ANT-1005 <i>Anthropologie des familles et des parentés actuelles</i>, ANT-1306 <i>Anthropologie des vieillissements</i>, ANT-1307 <i>L'ethnographie des dynamiques d'interaction</i>, ANT-1400 <i>Transitions postsocialistes en Asie</i>, ANT-1401 <i>Cultures</i>

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
	<p><i>populaires et mondialisation, et ANT-2320 Mobilité et pratiques langagières. Retrait des cours ANT-1003 Parenté et organisation sociale, et ANT-1400 Transitions postsocialistes en Asie.</i></p>
Certificat en criminologie (C-CRI)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de ce programme (30 crédits). (CU du 7 décembre 2010) • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, ajout des cours PSA-2003 <i>Délinquance sexuelle juvénile</i>, SVS-1106 <i>Alcoolisme, drogues et dépendances</i>, et TXM-2404 <i>Travail de rue, drogues de rue, gangs de rue</i>.
Certificat en économique (C-ECN)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - ajout du cours obligatoire ECN-2903 <i>Environnement économique international</i>. Retrait des cours obligatoires ECN-1030 <i>Monnaie et banque</i>, et ECN-1040 <i>Mesure des grandeurs économiques</i>. - Règle 1, passe de 6 crédits à 15 crédits (au lieu de 15 crédits). Ajout des cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>, ECN-1030 <i>Monnaie et banque</i>, et ECN-1040 <i>Mesure des grandeurs économiques</i>. Retrait des cours ANL-2010 <i>Intermediate English I</i>, ANT-2101 <i>Anthropologie économique</i>, CNS-3004 <i>Économie de la consommation</i>, DRT-1718 <i>Aspects juridiques des affaires</i>, ECN-1020 <i>Développement économique du Canada</i>, ECN-1110 <i>Problèmes économiques du tiers-monde</i>, ECN-1130 <i>Relations économiques Canada-Etats-Unis</i>, et ECN-2060 <i>Histoire de la pensée économique</i>. - nouvelle Règle (3 crédits à 12 crédits).
Certificat en gérontologie (C-GER)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 1, retrait du cours GPL-1005 <i>Concepts de base en soins palliatifs</i>. - Règle 2, ajout du cours ANT-1005 <i>Anthropologie des familles et des parentés actuelles</i>. Retrait du cours ANT-1003 <i>Parenté et organisation sociale</i>.
Certificat en gestion des ressources humaines (C-GRH)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : avoir acquis deux années d'expérience en continu sur le marché du travail dans un domaine lié directement à la gestion des ressources humaines ou quatre années d'expérience en <i>continu</i> dans un autre domaine.
Certificat en relations du travail (C-RET)	<ul style="list-style-type: none"> • Admission : avoir acquis deux années d'expérience en continu sur le marché du travail dans un domaine lié directement à la gestion des ressources humaines ou quatre années d'expérience en <i>continu</i> dans un autre domaine.
Certificat en science politique (C-POL)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de formation communes : <ul style="list-style-type: none"> - Règle 3, rubrique <i>Relations internationales et politique comparée</i>, ajout du cours POL-2326 <i>Coopération dans les Amériques</i> ; rubrique <i>Sociologie politique</i>, ajout du cours POL-2325 <i>Régimes politique, religions et laïcités</i> ; rubrique <i>Cours communs à tous les sous-champs</i>, ajout du cours DDU-1000 <i>Fondements du développement durable</i>.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

Certificat en service social (C-SVS)

- Activités de formation communes :
 - Règle 1, ajout des cours ANT-1103 *Anthropologie du genre*, ANT-1304 *Sexualités et cultures*, ANT-1901 *Diversité culturelle : contexte et enjeux*, CRI-1002 *Société et justice pénale*, CRI-2015 *Principes d'intervention auprès de clientèles involontaires*, CRI-2114 *Expertise psychosociale à la Cour*, PSA-1006 *Familles et abus sexuels : intervention*, PSA-2003 *Délinquance sexuelle juvénile*, PSY-2106 *Intervention et compréhension du jeu pathologique*, PSY-2111 *Psychologie du suicide*, et PSY-2112 *Psychologie du malade, du mourant et de l'endeuillé*. Retrait des cours SVS-1123 *Société et justice pénale*, SVS-2101 *Expertise psychosociale à la Cour*, et SVS-2102 *L'Aide psychosociale sous mandat*.

Certificat sur la diversité culturelle (C-DCU)

- Activités de formation communes :
 - Règle 1, ajout du cours ANT-1306 *Anthropologie des vieillissements*.

Microprogramme sur la diversité culturelle (MP-DCU)

- Activités de formation communes :
 - Règle 1, ajout du cours ANT-1306 *Anthropologie des vieillissements*.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DES SCIENCES RELIGIEUSES

Baccalauréat en théologie (B-THL)

- Ajout de la mineure *Grade canonique* (G-CAN).

Baccalauréat intégré en sciences des religions (B-SCR)

- Activités de formation communes :
 - ajout des cours obligatoires EDC-4000 *Réussir ses études universitaires à l'ère du numérique*, et SCR-3002 *Intégration en sciences des religions II : synthèse*.
 - retrait des cours obligatoires COM-1011 *Psychosociologie de la communication*, et SCR-3001 *Intégration en sciences des religions II : synthèse*.
 - passage de 10 Règles à 2 Règles.
 - nouvelle Règle 1 (30 crédits à 45 crédits), ajout des cours HST-2408 *Histoire du catholicisme québécois*, HST-2900 *Christianisme du second millénaire*, POL-2325 *Régimes politiques, religions et laïcité dans le monde*, et SCR-2121 *Introduction aux religions chinoises*. Retrait des cours PHI-1120 *Philosophie et religion*, et SCR-2103 *Anthropologies religieuses*.
 - nouvelle Règle 2 (18 crédits à 33 crédits) :
 - rubrique *Formation intellectuelle de base*, ajout des cours PHI-1900 *Principe de logique I*, et PHI-2070 *Pensée et rédaction*.
 - rubrique *Sciences des religions*, ajout du cours SCR-2200 *Intervenir auprès du mourant*.
 - rubrique *Anthropologie*, ajout du cours ANT-1209 *Anthropologie du Tibet et de l'Himalaya*.
 - rubrique *Autres disciplines*, ajout des cours DDU-1000 *Fondements du développement durable*, et SOC-2106 *Sociologie de l'Afrique noire*.
 - rubrique *Communication publique*, ajout du cours COM-1011 *Psychosociologie de la communication*.
 - rubrique *Langues utiles pour l'étude des religions*, ajout du cours SCR-2120 *Étude textes arabes*.

FACULTÉS / DISCIPLINES / PROGRAMMES	MODIFICATIONS
-------------------------------------	---------------

- suppression des *Règles 3 à 10*, les cours sont éliminés ou replacés dans l'une des deux nouvelles *Règles 1 et 2*.
- Certificat en sciences des religions (C-SCR)
 - Activités de formation communes :
 - *Règle 2*, ajout des cours EDC-4000 *Réussir ses études universitaires à l'ère numérique*, et SCR-2113 *Sujet spéciaux*.
- Microprogramme d'initiation aux études catéchétiques (MP-IEC)
 - Création de ce microprogramme (12 crédits).
- Microprogramme d'initiation aux études théologiques (MP-IET)
 - Création de ce microprogramme (12 crédits).
- Microprogramme en initiation chrétienne
 - Admission suspendue.
- Microprogramme en langues orientales anciennes (MP-LOA)
 - Création de ce microprogramme (9 crédits).
- Microprogramme en relation d'aide avec orientation psychospirituelle
 - Admission suspendue.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION CONTINUE

- Certificat sur mesure en TED et intervention psychosociale (C-TIP)
 - Création de ce certificat sur mesure (30 crédits).
- Microprogramme en évaluation des amétropies et des fonctions visuelles (MP-EAF)
 - Nouvelle majeure (13 crédits).

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

- Certificat en gestion des organisations (C-GOR)
 - Activités de formation communes :
 - *Règle 1*, ajout des cours MNG-2906 *Mobilisation de ses employés*, et MNG-2907 *Intelligence émotionnelle au travail*.

* * *

Préparé en collaboration : François Béland, Nathalie Bourbeau
 Agent et agente de recherche et de planification
 Direction générale des programmes de premier cycle
 Octobre 2011